

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire  
   M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 6

Séance tenue le 25 novembre 1999, à 19 h 30  
Salle Dom Polski  
1956, rue Frontenac  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 novembre 1999 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
ASSOCIATION DES EAUX SOUTERRAINES DU QUÉBEC:	
PIERRE BÉLANGER, DONAT BILODEAU, GILLES DOYON .....	2
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC:	
MARIE LEMAY, LOUISON LEPAGE .....	20
ENVIRONNEMENT JEUNESSE:	
RENÉ COIGNAUD, JULIE CROTEAU, LYNE DESNOYERS, IAN DUBÉ, MARTIN FRANKLAND.....	31
REPRISE DE LA SÉANCE.....	45
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK:	
SOPHIE DeCORWIN.....	45
LE COMITÉ EAUX-AGUETS DU SCFP-301:	
SERGE BOURGON, JACQUES CORDEAU, ROBERT GERVAIS, ANDRÉ VAILLANCOURT .....	56

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5           Alors, s'il vous plaît, reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors, devant cette foule immense, je me réjouis de votre présence. Alors, bienvenue à chacun et chacune d'entre vous!

10           Comme vous le savez, nous en sommes à la deuxième partie de l'audience. Cette deuxième partie est consacrée à l'audition de mémoires, mémoires dans lesquels des individus ou des groupes viennent rencontrer la Commission pour essayer de mettre en évidence un certain nombre de points qui sont les leurs, de convaincre la Commission de s'orienter dans un sens ou dans l'autre en vue de bâtir la meilleure gestion de l'eau possible au Québec.

15           Ce soir, nous entendrons normalement cinq mémoires, l'Association des eaux souterraines, l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, le groupe Environnement Jeunesse, la Fédération québécoise du canot et du kayak, et le Comité eaux-aguets du Syndicat canadien de la fonction publique.

20           Alors, le déroulement est simple. Nous vous demandons de présenter brièvement votre mémoire dans une présentation, nous vous suggérons, dix, quinze minutes maximum, ce qui permet ensuite à la Commission de vous poser un certain nombre de questions et d'échanger avec vous sur certains aspects de votre mémoire. L'idée n'est pas du tout de vous mettre en boîte. L'idée est de comprendre les arrière-fonds parfois de votre pensée et de voir comment vous réagissez envers d'autres groupes ou d'autres milieux qui peuvent avoir des opinions divergentes des vôtres.

30           Vous comprenez que, cet après-midi, j'ai entendu le mémoire 311 avec mes collègues. Alors, quand ça fait un tas de mémoires comme ça, les opinions divergent parfois fortement. Donc, c'est bon de voir un peu comment tout ça se roule, se joue.

35           Alors, à la fin de la soirée, il est prévu qu'il y ait un droit de rectification qui est offert à toute personne dans l'assemblée s'il y avait des erreurs de faits. C'est pas un pouvoir d'argumentation, c'est pas un pouvoir de réfutation mais c'est simplement de pouvoir, s'il y a eu des faits inexacts, de les corriger.

40           Alors, sans autre préambule, j'invite l'Association des eaux souterraines du Québec à présenter son mémoire. Alors, vous êtes déjà assis, Messieurs. Vous êtes archi-prêts. Allez-y. Alors, je vous invite à vous présenter, à présenter vos collègues et à y aller. Merci.

**M. GILLES DOYON**

45 Bonsoir, monsieur le président et distingués membres de la Commission! Alors, mon nom est Gilles Doyon, je suis le directeur général de l'Association des eaux souterraines du Québec. Je suis accompagné à ma droite de monsieur Donat Bilodeau, ingénieur hydrogéologue et qui est également administrateur de l'association. Et à ma gauche, j'ai monsieur Pierre Bélanger, Consultants Pierre Bélanger Plus, qui est le rédacteur de notre mémoire.

50 Alors, j'y vais immédiatement. Comme entrée de jeu, simplement rappeler aux membres de la Commission, monsieur le président, que les entrepreneurs puisatiers sont les premiers à entrer en contact avec l'eau souterraine. Ils la côtoient régulièrement et elle constitue, dans la plupart des cas, leur seul et unique gagne-pain. Il est donc normal que ces entrepreneurs s'intéressent de près à ce qu'il advient au sort de l'eau souterraine et qu'ils aient à  
55 coeur de protéger cette ressource.

L'Association, quant à elle, se fait un devoir constant de promouvoir le professionnalisme dans le domaine du forage et du captage de l'eau souterraine. Et donc, à titre d'exemple, l'Association a collaboré avec la Régie du bâtiment du Québec pour créer deux  
60 catégories de licences qui n'existaient pas, mais qui devaient exister, en l'occurrence une licence d'entrepreneur puisatier contrôlée maintenant par la Régie et une licence d'installateur de pompes dans un puits. Et c'est maintenant en opération ces licences-là.

65 Au cours des années, l'Association également n'a jamais cessé de faire toutes sortes de démarches en vue de faire adopter une politique québécoise de protection et de conservation de l'eau souterraine. L'Association s'est, entre autres, présentée à plusieurs reprises en commission parlementaire et elle a travaillé de façon régulière avec le ministère de l'Environnement, et d'une façon très déterminante, au regard d'un projet de règlement sur les ouvrages de captage de l'eau souterraine.

70 Également, de façon parallèle, il faut rappeler que, depuis plus de 30 ans maintenant, les entrepreneurs puisatiers transmettent de façon régulière au ministère de l'Environnement l'information hydrogéologique sur les forages qu'ils réalisent. Ces rapports constituent une des principales sources de données que possède le ministère. Elles sont d'une grande utilité ces  
75 informations, non seulement pour la recherche hydrogéologique, mais également vis-à-vis la prévention ou la lutte contre les catastrophes.

80 Alors, cette entrée faite, nous aimerions simplement vous dire que notre mémoire d'abord présente quelques règles du jeu sur lesquelles on pense que devrait s'asseoir une future politique de gestion de l'eau au Québec.

Alors, on parle d'asseoir la politique sur les dix attributs que possède la ressource et que l'on s'entende sur certaines règles quant à son utilisation. Pour assurer la jouissance de la ressource à long terme à tout le monde, il faut entre autres que chacun des utilisateurs dans son

85 domaine et à sa façon respecte les réalités de l'eau souterraine et souscrive à certains principes d'actions que l'on voit au nombre de dix.

Alors, monsieur le président, fondé sur ces dix principes, toute politique de conservation du patrimoine renouvelable que constitue l'eau souterraine au Québec devrait s'appuyer sur ces dix principes. L'enjeu est déjà majeur. L'utilisation croissante de la ressource prévue et souhaitable dans le futur ne peut venir qu'accentuer les besoins d'un meilleur contrôle.

Alors, ces dix constats ou ces dix propositions, si vous voulez, je ne vais pas évidemment les reprendre, sinon que de vous rappeler sur quoi elles sont fondées. Le premier étant que la ressource est abondante mais épuisable, fragile. Elle est mal connue. C'est une ressource collective d'intérêt commun, environnemental, économique, sociopolitique et qu'il faut protéger.

Et pour plan d'actions, le premier jalon de ce plan d'actions, il doit être mis en oeuvre le plus tôt possible. Alors, le premier jalon, c'est l'adoption d'un plan qui représente de plus une occasion unique pour le gouvernement et ses partenaires de faire un premier pas vers une mise en place d'une politique québécoise de l'eau. L'exemple, le projet de règlement sur les ouvrages de captage de l'eau souterraine.

Quant à nous, monsieur le président, c'est une mesure intérimaire urgente. Quoique la Commission fasse des travaux depuis un certain temps déjà et elle aura à produire un rapport, on aura à réfléchir sur le rapport, on aura à l'analyser et mettre en oeuvre par la suite une politique, d'ici là, ce qu'on soumet, c'est que le milieu a besoin d'un seul projet de règlement sur les ouvrages de captage de l'eau souterraine parce que, de un, ça s'inscrit dans cette perspective; de deux, c'est une mesure intérimaire nécessaire parce que, en ce moment, il y a rien qui contrôle les ouvrages de captage de l'eau souterraine au Québec.

Ce règlement a été historiquement élaboré et a reçu l'aval du ministère de l'Environnement. Depuis 1996, il a fait préalablement l'objet d'une consultation systématique de tous les intervenants concernés de près ou de loin par l'application de ce règlement. Il a obtenu l'assentiment de toutes les parties en présence. Pourquoi on dit «l'assentiment»? Parce qu'il a connu une sixième version, donc, à chaque fois, il y avait des ajustements tout dépendant de ce que voulaient soumettre les diverses parties concernées qui étaient consultées.

Alors, donc ce projet constitue le fruit d'une collaboration avec le ministère, dont l'AESQ qui a participé à l'élaboration de quelque six versions comme je le disais tout à l'heure.

La publication du règlement dans sa forme actuelle pourrait se faire immédiatement si les autorités gouvernementales le voulaient. Et à partir de la publication de ce règlement et de sa mise en vigueur, on pourrait notamment introduire des mesures de protection immédiates et intérimaires dans l'attente d'une politique globale de gestion de l'eau au Québec. Et, en même temps, ça aurait comme effet d'améliorer l'obtention de l'information hydrogéologique tant en quantité qu'en qualité.

130 Et on vous signale au passage que ce projet de règlement était déjà l'un des piliers du  
projet de politique que le ministère avait mis sur pied en 1996 et qu'il avait amendé en 1997.  
Alors, c'était un des éléments importants de la politique.

135 Et pour deux minutes encore, monsieur le président, je vais sortir du mémoire pour vous  
dire qu'on a un cas tout récent qui nous démontre, encore une fois, qu'il faut avoir une  
démarche concertée, cohérente de la part du ministère pour protéger l'eau souterraine.

140 D'une part, on vient de prépublier des amendements qui s'en viennent au règlement sur  
l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, le Q-2,r.8. Ça va permettre de faire des  
système d'assainissement autonomes maintenant plus près d'un puits artésien. De 30 mètres,  
on va pouvoir maintenant le faire jusqu'à 15 mètres d'un puits. Jusque là, on ne peut pas être  
contre ça parce que tout le monde le réclamait. C'était pratiquement inapplicable et ça posait  
des problèmes insolubles dans certains terrains qui n'avaient pas la superficie requise. Alors,  
on ne peut pas se prononcer contre la vertu.

145 Alors, d'un côté donc, on approche, on permet d'approcher des systèmes d'un puits  
artésien et, de l'autre côté, il y a un projet de règlement qui prévoit comment protéger le puits  
artésien de toute source de contamination.

150 Il faut savoir, et vous savez sûrement d'ailleurs, que dans un sol imperméable ou peu  
perméable, le problème ne se pose pas, même dans un sol semi-perméable que l'on dit. Mais  
dans un sol perméable ou très perméable, monsieur le président, à ce moment-là, rien va venir  
protéger notre puits de toute infiltration, de toute migration de contaminants vers le puits, alors  
que le projet de règlement en question prévoit justement des normes minimales de construction  
155 d'un puits pour le protéger, le rendre invulnérable à toute source de contaminant.

160 À titre d'exemple, si c'est à votre connaissance, on préconise la cimentation du puits à  
sa tête et certains travaux qui font en sorte de l'isoler complètement de toute source de contami-  
nant. Alors, déjà, on voit que, au Ministère, on a la chance de faire une démarche intégrée.  
On choisit d'en avancer une et on n'avance pas l'autre.

165 Alors, encore une fois, on ne va pas venir protéger la ressource et on manque peut-être  
la chance, là, de faire une démarche harmonisée. Et pour ça, on recommande la  
prépublication immédiate de ce fameux projet de règlement-là.

Je cède la parole à Donat Bilodeau pour la suite des choses. Merci, monsieur le  
président.

**M. DONAT BILODEAU**

170

Monsieur le président, mon intervention est à titre d'administrateur de l'Association des eaux souterraines. Et vous aurez tout le loisir, je pense, de consulter en détail ou de lire les différentes composantes du mémoire.

175 J'aimerais plutôt aborder en fait l'eau souterraine d'après l'expérience de plusieurs hydrogéologues au Québec, des gens de plus de 20 ans d'expérience, qu'ils soient issus du milieu universitaire — j'ai un collègue de graduation, Pierre Gélinas, que vous connaissez très bien — ou du milieu privé, des gens qui effectuent des études hydrogéologiques comme gagne-pain journalier.

180 Alors, quotidiennement, on est impliqué à décortiquer le mode de gisement des eaux souterraines, sa qualité, la façon dont elle se réalimente, les quantités disponibles. Alors, dans ce contexte-là, toute politique de gestion de l'eau souterraine pour le Québec, on doit déjà penser à d'abord s'assurer que la connaissance qu'on en a reflète bien la réalité.

185 À mon humble avis, les banques de données hydrogéologiques du ministère de l'Environnement reflètent un certain degré de connaissance, je dirais, technique de l'eau souterraine. L'information qui est contenue dans ces banques de données-là provient, à toutes fins pratiques, à plus de 80 ou 90 % des rapports produits comme condition de détention d'un permis de forage d'eau qui coûte 5 \$, provient donc des puisatiers, des foreurs qui ont exécuté des forages soit pour des particuliers, à des fins d'alimentation de réseaux d'aqueduc municipaux, des exploitants commerciaux, agricoles, industriels.

190 L'information qui est contenue dans ces banques de données-là provient, à toutes fins pratiques, à plus de 80 ou 90 % des rapports produits comme condition de détention d'un permis de forage d'eau qui coûte 5 \$, provient donc des puisatiers, des foreurs qui ont exécuté des forages soit pour des particuliers, à des fins d'alimentation de réseaux d'aqueduc municipaux, des exploitants commerciaux, agricoles, industriels.

195 Alors, si on remonte dans les années 1965, 1970 jusqu'à 1975 et même 1980, ces puisatiers-là au meilleur de leur connaissance -- et disons que 80 % et plus de leurs projets de forage n'étaient pas sous la supervision de professionnels de l'hydrogéologie. Alors, à mon humble avis encore une fois, l'information qui est contenue dans ces banques de données-là, je dirais que, à 50 %, elle est soit incorrecte, soit fautive par manque de connaissance ou même sciemment.

200 Alors, pour mieux comprendre avec un ou deux exemples pratiques, un puisatier s'installe quelque part et va forer dans une zone où les dépôts meubles, par exemple argile, cailloux, blocs, ça peut atteindre jusqu'à 100 mètres de profondeur par exemple ou 100 mètres d'épaisseur sur le roc. Alors, le puisatier s'installe et il perd sa chemise sur la job. Donc, dans son rapport de forage, on pourra lire: 30 mètres de dépôts meubles, forage facile, argile grise. Alors, tout est facile, tout s'est bien passé.

205 Alors, pour mieux comprendre avec un ou deux exemples pratiques, un puisatier s'installe quelque part et va forer dans une zone où les dépôts meubles, par exemple argile, cailloux, blocs, ça peut atteindre jusqu'à 100 mètres de profondeur par exemple ou 100 mètres d'épaisseur sur le roc. Alors, le puisatier s'installe et il perd sa chemise sur la job. Donc, dans son rapport de forage, on pourra lire: 30 mètres de dépôts meubles, forage facile, argile grise. Alors, tout est facile, tout s'est bien passé.

210 Et la réalité... donc, le rapport ne traduit pas la réalité vécue. Pourquoi que souvent ça se passe comme ça? Parce que le puisatier, par fierté, il ne voudra pas avouer un échec ou bien pour permettre à d'autres de perdre leur chemise dans le même secteur.

Alors, vous voyez un petit peu? Il y a cet aspect-là des données de forage recueillies au fil, je dirais, bientôt des trois dernières décennies, qui font que la banque de données

215 hydrogéologiques, sur tous les forages qui n'ont pas été sous la supervision de personnel professionnel en hydrogéologie, ça vaut ce que ça vaut.

220 Et puis je voyais récemment, je faisais l'acquisition récemment de la carte hydrogéologique publiée pour la région de Portneuf, grande région de Portneuf. On a une belle carte de belles couleurs et on nous dit en début, en entrée de matière sur la légende: 80 % de l'information sur cette carte-là provient des banques de données hydrogéologiques du ministère. Alors, je ne suis pas surpris. La carte vaut ce qu'elle vaut. Mais si c'est ça l'image qu'on a de l'eau souterraine au Québec et si on veut s'appuyer sur ce type de carte-là pour en assurer une gestion intelligente, rationnelle, je suis désolé, on fait fausse route.

225 Alors, je pense que pour s'assurer d'une bonne politique de gestion, on devra commencer probablement par prendre quelques années pour compléter l'acquisition ou valider une partie de cette information-là, et s'assurer que l'image, qui est produite aujourd'hui, reflète bien la réalité de la situation ou du mode de gisement des eaux souterraines.

230 À mon avis, on ne dispose pas présentement de suffisamment d'information de qualité pour pouvoir élaborer une politique intelligente qui permettrait de bien gérer la ressource, qui permettrait de l'exploiter de façon rationnelle, de la conserver et même de la protéger.

235 Il y a un autre exemple aussi qui pourrait être amené de foreurs, l'Association regroupe à peu près une centaine de puisatiers. Et cette centaine de puisatiers-là, en fait, on leur assure des cours de formation annuelle, des journées de formation, des cours où je suis un de leurs professeurs une fois par année. On se rassemble et on leur dit c'est quoi l'hydrogéologie. Mais ces gens-là, la plupart du temps, on les prend dans un contexte que j'appelle folklorique. Alors, c'est la grosse veine, c'est le lac souterrain; c'est la rivière souterraine. Et ces mêmes  
240 personnes-là sont les contributeurs principaux à la banque de données hydrogéologiques du ministère.

245 Alors, dans ce contexte-là, il faudra être très prudent avoir d'accorder trop d'importance aux données actuelles sur la ressource.

Côté qualité, c'est à peu près inexistant. Ces gens-là n'ont jamais contribué à faire d'analyses d'eau et ils ne faisaient que fournir une description géologique des formations géologiques recoupées par leurs forages. Et pour des considérations de fierté et de protection d'un marché local, ces gens-là n'ont pas toujours dit la vérité.

250 Puis quand c'était la vérité, la description qui était fournie était, disons, fausse par ignorance. Un cas typique dans le Bas-du-Fleuve... j'accélère, monsieur le président, un cas typique...

255 **LE PRÉSIDENT**

Vous n'avez pas à accélérer, prenez tout votre temps.

**M. DONAT BILODEAU**

260

Oui.

**LE PRÉSIDENT**

265

Allez-y.

**M. DONAT BILODEAU**

270

Un autre cas typique en fait qui souligne bien un petit peu la qualité des données, il y a un foreur qui a commencé à forer sur un projet municipal sur lequel j'étais consultant. Et pour des raisons que je n'élaborerai pas ici, il a commencé à forer la veille de mon arrivée; dans le Bas-du-Fleuve. Alors, j'arrive là, il avait fait un forage à 400 pieds de profondeur. Puis, là, bien, je lui demande le lendemain à la fin de son forage: «Bon, bien, donne-moi la stratigraphie du forage.» Alors, il dit: «400 pieds de roche dure avec des passées tendres.» Alors, c'était...

275

**LE PRÉSIDENT**

280

Avec des?

**M. DONAT BILODEAU**

Des passées tendres.

285

**LE PRÉSIDENT**

Des passées tendres?

**M. DONAT BILODEAU**

290

Tendres. Alors, 400 pieds de roche dure et des passées tendres.

**LE PRÉSIDENT**

295

Des sections tendres.

**M. DONAT BILODEAU**

300

Je cite littéralement...

**LE PRÉSIDENT**

Oui.

305

**M. DONAT BILODEAU**

310

... ses paroles. Alors, bon, des passées tendres, je n'en ai pas eu beaucoup sur des jobs, moi, mais... Alors, vous voyez un peu le type d'information que peuvent contenir, pas juste à l'occasion mais très souvent, les banques de données quand on rapporte les forages qu'on fait.

315

Alors, je pense que j'en parlais récemment avec Pierre Gélinas à Drummondville à semaine dernière, il semble que le marché du forage d'eau au Québec soit une activité qui pourrait atteindre, à 40 ou 50 %, ça serait une activité souterraine. Alors, disons que le captage de l'eau souterraine est une activité économique souterraine.

320

Pour quelle raison que c'est comme ça? On a 105 membres. Alors, j'aimerais dire que tous nos membres ne s'adonnent pas à cette pratique-là. Ce n'est pas le cas. Par exigence de leurs clients qui, souvent, vont dire: «Bien, écoutez, je te le paye cash», alors le puits n'est pas rapporté.

325

Pour tous les gens qui pratiquent le forage d'eau, que ce soit avec des grosses foreuses d'eau qui forent en 150 millimètres de diamètre ou qu'ils aient des petites foreuses géotechniques, puis ils font des puits de 2 pouces qu'ils appellent, là, alors tous ces foreurs-là qui font des forages d'eau l'été et des contrats de neige l'hiver. Alors, il y a toute une activité qui fore des puits au Québec pour des particuliers, même pour des municipalités. Il y a des municipalités au Québec qui ont des puits qu'on pourrait qualifier de clandestins.

330

Alors, ça existe. Alors, pour ces diverses raisons-là, les puisatiers, encore une fois par demande spécifique de leurs clients de payer comptant, ne rapportent pas les ouvrages réalisés.

335 Et si la Commission veut se faire aider par le volet, disons, industries et commerces par exemple, il y a des gens qui sont des fournisseurs de sabots d'enfoncement. Un sabot d'enfoncement, c'est une pièce métallique qu'on soude au bout des tubages pour permettre de battre le tubage dans des formations géologiques relativement compactes et difficiles à traverser. Et ça, ça permet d'atteindre le roc. Alors, c'est une pièce métallique très costaude. C'est une trousse coupante en fait qui est soudée au bout des tubages.

340 Le marché du sabot d'enfoncement au Québec représente plus de 20 000 unités. La Commission pourra se satisfaire auprès des fournisseurs de ces équipements-là.

**LE PRÉSIDENT**

345 Et comme on rapporte à peu près 6 000 à 10 000 puits par année...

**M. DONAT BILODEAU**

350 Et rapporte de 6 000 à 10 000. 10 000, c'est un bien gros chiffre, mais de 6 000 à 8 000 forages officiellement par année. Alors, est-ce que ces sabots-là sont exportés à l'extérieur du Québec? Est-ce qu'ils rouillent à vue? Est-ce qu'ils sont volés? Alors, on voit bien, là, que l'équation ne tient pas.

355 Donc, pour tous ces aspects-là en fait, là je parle bien de la pratique du forage, et en tant qu'hydrogéologue depuis bientôt 30 ans, on est en mesure de constater que c'est la réalité. Et puis on revient 10, 12, 15 ans plus tard dans des municipalités où il existe même des rapports officiels de firmes qui ont fait des forages, on creuse des forages dans le même secteur que ces gens-là et la situation est toute différente. Alors, pourquoi que c'est comme ça? Pour peut-être les deux, trois raisons que j'ai abordées: fierté, cacher son marché.

360 Et un autre exemple aussi, celui-là encore qui met plus en évidence l'importance de la ressource, un foreur va traverser 30 mètres ou 40 mètres de sable et gravier, très perméable, mais c'est pour une résidence ce puits-là. Alors, il va dire à son client: «Bien, tu as assez d'eau pour ta maison.» Mais lui, il emmagasine l'information parce que, s'il y a un projet industriel, commercial ou municipal qui cherche le fort débit d'eau, il est le seul, il est le détenteur privilégié de cette information-là et il ne veut pas la divulguer à personne d'autre. Alors, déjà le rapport de forage est faussé, et par la stratigraphie et par le débit disponible.

**LE PRÉSIDENT**

370 Comment il va le fausser à ce moment-là?

**M. DONAT BILODEAU**

Bien, c'est pour un puits de particulier, alors...

375

**LE PRÉSIDENT**

Il va faire un rapport dans lequel il va donner de fausses informations?

380

**M. DONAT BILODEAU**

Il faut un rapport: 30 mètres de terre avec une petite venue de sable, qui donne 60 gallons à l'heure à la résidence.

385

**LE PRÉSIDENT**

Oui. Et alors qu'il est sur un esker.

**M. DONAT BILODEAU**

390

Alors qu'il est sur... bien, pas nécessairement un esker, mais il y a des fluviaux glaciaires qui sont enfouis sous nos glaises, nos argiles. Et lorsqu'on est dans les bons secteurs, on traverse ces formations-là et le débit est de l'ordre de 4 000 à 5 000 litres/minute dans ces formations-là. Mais le foreur...

395

**LE PRÉSIDENT**

Je vais tester mon puits qui a 60 gallons à l'heure.

400

**M. DONAT BILODEAU**

Oui, mais pour un puits de particulier qui a besoin de 60 gallons à l'heure, le puisatier va dire à son client: «Tu ne manqueras jamais d'eau.» Mais l'information ne transpire pas jusqu'au Ministère même si l'ouvrage est déclaré.

405

Alors, vous voyez, il y a tous ces aspects-là, protéger son marché, protéger la qualité de l'information, cacher ses misères sur certains forages, permettre à d'autres de se casser la gueule aussi. Alors, vous voyez, il y a tout l'aspect humain de cette pratique-là. C'est le volet que j'appelle encore une fois folklorique et puis qui fait que notre niveau de connaissance de la ressource, dans plusieurs secteurs, il est très déficient puis il est faussé encore une fois par ignorance, parfois sciemment.

410

**LE PRÉSIDENT**

415 Parfait.

**M. DONAT BILODEAU**

420 J'aimerais conclure, monsieur le président, sur les points que l'Association des eaux souterraines souhaite... encore, on veut insister sur le fait que l'eau souterraine au Québec, c'est plus qu'une ressource renouvelable. C'est plus qu'un bien commun. C'est la vie économique du Québec.

425 J'aimerais amener en exception peut-être les puits de particuliers où on s'alimente en eau pour nos besoins humains personnels dans la résidence et certains réseaux d'aqueduc municipaux. On ne prétend pas que les municipalités font de l'argent avec l'eau, mais il y a des taxes d'eau, et puis on réussit à rentrer dans ses coûts, j'imagine.

430 Mais, par contre, tous les autres utilisateurs de la ressource sans exception font de l'argent avec de l'eau. Et il n'y a pas de honte à ça. L'agriculteur, que ce soit en drainant son terrain qui lui permet d'avoir une saison de pousse ou de croissance accélérée de deux à trois semaines dans l'année, que ce soit l'agriculteur qui irrigue ses cultures; que ce soit l'entreprise commerciale qui l'embouteille; que ce soit la pisciculture qui fait l'élevage de poisson; que ce soit l'industrie qui a besoin d'eau de refroidissement, d'eau de lavage, l'ensemble des utilisateurs de la ressource, à l'exclusion encore une fois de réseaux d'aqueduc et des particuliers, ont fait de l'argent avec l'eau. Donc, c'est vraiment la base de l'économie québécoise. Alors, je ne parlerai pas de chiffres, mais je pense que ça parle tout seul.

440 Alors, donc, tout le monde fait de l'argent avec l'eau. Ça nous amène à la notion de tarification. Alors, si on veut amener une notion de tarification alors que tout le monde fait de l'argent avec l'eau, on va ouvrir une véritable boîte de Pandore. Est-ce que l'embouteilleur fait plus d'argent avec un litre que le pisciculteur? Est-ce que l'agriculteur qui irrigue ses terres fait plus d'argent que celui qui pratique le drainage de ses terres et qui détourne une part importante d'une infiltration potentielle à la nappe, une réalimentation? Est-ce que l'industriel, qu'il fasse des jus, ou de la bière, ou n'importe quelle autre utilisation de l'eau, ou qu'il ait de l'eau pour se refroidir, refroidir des compresseurs, de l'eau pour asperger dans des enceintes où on doit maintenir des températures contrôlées, ou la géothermie, ou...

450 Alors, je pense que si on commence à vouloir tarifer l'eau, on va arriver avec une grille complexe, très complexe, et probablement injuste envers ceux qui exploitent cette ressource-là comme patrimoine national ou québécois. Et je ne pense pas que cette notion de tarification-là, que si on en arrivait à ça, on n'arriverait pas à une justice pour tous.

455 Alors, les Québécois ont besoin de l'eau souterraine. Il faut leur en laisser la pleine jouissance. Et puis si on semble aboutir vers une réglementation trop sévère — je ne dis même pas «très sévère», je dis «trop sévère» — à vouloir contrôler cette ressource-là, surtout à

vouloir contrôler son captage, on va aboutir que, finalement on va constater que l'exploitation de l'eau souterraine va encore plus devenir une économie souterraine. Merci, monsieur le président.

460

**LE PRÉSIDENT**

Alors, premièrement, merci de votre franchise et de votre courage. J'imagine que ça doit en prendre une certaine dose pour dire que le roi est nu, c'est difficile.

465

Je vais vous poser une autre question. Dans le même ordre d'idée, un maire d'une municipalité nous a rapporté que, dans son coin, on répète que les gens font creuser des puits, non pas pour avoir de l'eau mais pour chasser de l'eau. Est-ce que c'est un phénomène dont vous êtes informé?

470

**M. DONAT BILODEAU**

Pour chasser?

475

**LE PRÉSIDENT**

Oui, c'est-à-dire pour drainer leur terre. Alors, ils se sont aperçu que si on creuse un puits, on pompe de l'eau, mais si on pousse de l'eau, on peut renvoyer de l'eau dans la nappe phréatique et qu'il y aurait une certaine pratique dans ce sens-là.

480

**M. DONAT BILODEAU**

Bien, en fait, les nappes d'eau souterraine, par pompage, on crée un rabattement. Donc, si on veut assécher, on peut le faire par des techniques de drainage conventionnel, de placer des drains horizontalement, là, à 1 mètre ou 1 mètre 50 sous la surface du sol.

485

Mais, par contre, en milieu perméable, donc dans des sables par exemple, le pompage, par pompage d'un gros puits ponctuel, on réussit à créer un cône...

490

**LE PRÉSIDENT**

Non, non, mais c'est le contraire que je vous dis, que les gens font creuser des puits pour drainer leur terre, pour injecter l'eau dans la nappe.

495 **M. DONAT BILODEAU**

La pratique fonctionne des deux côtés.

500 **LE PRÉSIDENT**

Elle fonctionne des deux côtés.

505 **M. DONAT BILODEAU**

C'est un ouvrage qui n'est pas à sens unique.

**LE PRÉSIDENT**

Parfait.

510

**M. DONAT BILODEAU**

On peut injecter, on peut en sortir.

515 **LE PRÉSIDENT**

Le Ministère nous avait confié en audience qu'ils avaient plusieurs années d'informations qui venaient des puisatiers, qui n'avaient pas été compilées. On les a un peu semoncés de ça en se disant qu'il y avait là 15 ans ou 20 ans d'informations, de rapports de puisatiers qu'ils auraient dû compiler, parce que ça nous semblait des informations fort importantes.

520

Ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas pu le faire parce qu'ils avaient eu des coupures de personnel et que, parfois, il fallait rappeler les gens parce que les rapports étaient insuffisamment précis.

525

Mais si je dois comprendre le sens de votre témoignage, c'est qu'ils avaient plutôt raison de ne pas le compiler parce que, finalement, ils pouvaient douter de la validité des informations transmises.

530 **M. DONAT BILODEAU**

C'est, en fait, une raison... l'information est douteuse pour les différentes raisons que j'ai exprimées. Aussi, il faudrait probablement discerner à travers l'information dont ils disposent celle qui mérite d'être -- alors celle qui origine de consultants.

535

**M. GILLES DOYON**

Elle n'est pas totalement inutile, autrement dit.

540 **M. DONAT BILODEAU**

Il y en a une partie qui n'est pas totalement inutile. Mais celle qui a fait l'objet d'études hydrogéologiques pour l'approvisionnement municipal, pour les piscicultures, tous ceux qui ont fait l'objet de supervision professionnelle où le ministère exigeait la production de rapport d'étude hydrogéologique, alors cette information-là mérite qu'on en tienne compte.

545 L'aspect douteux, ou incomplet, ou faux de l'information, il se rattache à l'exécution des puits de particuliers. Et dans ce domaine-là, il y a des puisatiers qui transmettent une excellente information. Mais d'avoir 30 mètres de terre jaune sur un roc tendre, je ne pense pas que cette information-là soit utile. Depuis qu'on a arrêté, je pense, de maintenir à jour, 1984 ou 1986, les banques de données, ce genre d'information-là, je ne pense pas qu'on doive dépenser des énergies pour mettre ça en banque de données finalement. Mais il faudrait déjà extraire, faire une présélection des informations.

550 Je ne dirais pas que la seule valable, c'est celle qui provient d'études faisant l'objet de supervision par des professionnels en hydrogéologie, mais si on veut trancher rapidement, c'est à peu près ça.

**LE PRÉSIDENT**

560 Mais ce que vous dites du rapport fait sur la MRC de Portneuf est plutôt troublant, parce qu'on a entendu ces gens-là en audience deux fois, on nous a fait état de projets d'études sur plusieurs années en prenant comme modèle la MRC de Portneuf, et vous semblez douter de la validité même de cette étude qui se présentait comme un modèle scientifique.

565 **M. DONAT BILODEAU**

Je doute de la validité de la moitié des 80 % de l'information provenant des banques de données. Je doute de la pertinence, et de la précision, et de la validité de cette information-là. Alors, s'il y a 80 % des forages qui ont servi à alimenter les ordinateurs pour concocter une belle carte, il y a certainement près de la moitié de cette information-là qui vaut ce qu'elle vaut.

570 Alors, comme ça constitue 80 % des données qui ont servi à confectionner la carte, on peut penser que --

575

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

580 Bon! Vous nous avez donné des informations précieuses. Je pense qu'on peut dire, sans faire de jeu de mots, que nous avons bu vos paroles. Est-ce que, à votre avis, il y a une possibilité... bon, d'accord, ce qu'on doit retenir de cela, c'est que tout travail désormais pour bien connaître l'eau souterraine doit être fait sous la supervision de professionnels.

585 Mais à votre avis, comment peut-on présentement faire une investigation valable pour nous amener à dire: oui, effectivement, il y a tel nombre de puits au Québec, de puits artésiens ou de puis de surface? Est-ce que c'est possible? Est-ce que c'est utopique, ça?

**M. DONAT BILODEAU**

590 On pourrait multiplier par deux les puits rapportés.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Voilà.

595 **LE PRÉSIDENT**

Comme on dit en anglais «rule of thumbs».

**M. DONAT BILODEAU**

600 Et on serait assez près de la réalité. Il y a un autre exemple en fait. La responsabilité des puisatiers dans le règlement sur l'eau potable, c'est de rapporter les puits qui fournissent du gaz, gaz naturel. Alors, dans la réglementation, le puisatier a l'obligation de rapporter tout forage duquel s'échappe du gaz naturel.

605 Parmi les premiers puisatiers qui ont rencontré des puits qui donnaient du gaz naturel, ces gens-là honnêtes, compétents et tout ça, ont rapporté les puits qui donnaient du gaz. Mais plus loin aussi, ils ont l'obligation de sceller ces puits-là à leurs frais. Alors, très vite, on ne rapportait plus de puits qui donnaient du gaz naturel. Alors, vous voyez un peu de la façon dont...

610 Alors, on émet un permis de forage d'eau, ça coûte 5 \$, et puis vous, vous pourriez avoir un permis de forage d'eau pour 5 \$. Alors, les obligations sont strictes et peuvent être coûteuses, surtout quand il s'agit de rapporter des puits qui fournissent du gaz naturel. Ça veut dire cimenter ces puits-là, puis éviter que ça explose dans certains cas.

615 Récemment à Trois-Rivières, un foreur a creusé et puis il a intercepté une nappe de gaz naturel sous pression. Il était même dans l'aire de stockage souterrain du gaz naturel dans la région de Pointe-du-Lac et Trois-Rivières Ouest. Alors, on découvre que ça existe le gaz naturel

620 dans les basses terres du Saint-Laurent mais disons qu'il se rapporte très peu de puits qu'ils ont interceptés, parce que le puisatier a l'obligation à ses frais de colmater l'ouvrage. Alors, vous voyez, c'est humain. C'est question d'économie, de survie, de...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

625

Mais malgré le fait que nous pourrions tous deux dans votre bureau faire cette opération mathématique de multiplier par deux le chiffre qui apparaît dans les documents officiels, la question qui peut se poser: est-ce que c'est pertinent, à votre avis, d'avoir cet inventaire, donc éventuellement de faire une investigation à la Colombo, si nécessaire?

630

**M. DONAT BILODEAU**

635

En fait, c'est une tâche gigantesque et c'est pour que, tout à l'heure, je disais que si on veut aboutir à une politique de gestion, je pense qu'on doit commencer par connaître ce qu'on a à gérer. Et puis s'il y a un nombre -- il y a un nombre important de puits non rapportés et je ne sais pas comment on peut faire le retour en arrière pour essayer de, sans dénoncer, au moins identifier ces puits-là, alors c'est la grande enquête auprès de...

**LE PRÉSIDENT**

640

Du siècle.

**M. DONAT BILODEAU**

645

... de tout le monde, de toute la province.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Oui.

650

**M. DONAT BILODEAU**

655

Si vous me permettez, monsieur le président, d'ajouter aux propos de monsieur Bilodeau, lorsqu'il parle de l'économie souterraine dans le domaine de l'eau souterraine, sans faire de jeu de mots là, c'est un peu comme dans le domaine de la construction où ils ont connu à un moment donné, dans le domaine de la construction résidentielle, jusqu'à 42 % de travail au noir, de travail non déclaré, toujours pour les mêmes raisons, pour les diverses taxes qu'on sauver, pour tous les rapports, toutes les paperasses, tous les casse-tête que ça donne pour gérer tout ça.

660

Et, donc, ça prend une action vraiment énergique de suivi. Ils ont réussi à diminuer le pourcentage à 29 % d'après leurs données. Mais encore une fois, vous voyez, c'est toujours la

même raison économique qui sous-tend tout ça, c'est lorsque ça coûte trop cher ou on ne peut pas concurrencer, alors là, bien, ça pousse vers l'économie souterraine.

665

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Un autre point que, normalement, j'aurais d'abord soulevé avec vous est le suivant. C'est que vous dites: «Il n'est pas souhaitable qu'il y ait une tarification.»

670

Cet après-midi, un représentant du Centre patronal de l'environnement est venu nous dire que, bon, pour les grands utilisateurs, brasseries et autres, pisciculture, finalement c'est une infime partie de la masse de l'eau souterraine qui est prélevée. Donc, on n'a pas à payer de redevance là-dessus.

675

Et pour ce qui est des industries qui prennent de l'eau, mais qui retournent la ressource avec des normes de rejet acceptables, donc qui retournent l'eau à l'environnement, bien, à ce moment-là, on ne parle pas de redevance non plus.

680

Est-ce que je dois conclure, d'après ce que vous venez de dire, que vous tenez le même langage?

**M. DONAT BILODEAU**

685

Si on prétend tarifer, on commencerait déjà à exclure ceux qui retournent l'eau à la nappe ou, du moins, aux eaux de surface. Mais, par contre, l'extraction de l'eau souterraine utilisée est souvent contaminée et rejetée en surface.

690

Alors, on a qu'à penser à l'irrigation. On ne va pas nommer de cultures en particulier, mais on semblait cibler les pomiculteurs comme utilisant certains pesticides qui, suite à l'irrigation et au ruissellement, ces eaux-là rejoignent les eaux de surface.

695

Alors, l'utilisateur qui capte l'eau et qui la contamine au passage, en fait, c'est à peu près dans 100 % des cas. Un pisciculteur qui consomme 300 mètres cube/heure, c'est 1 100 gallons impériaux par minute, ça. Et ce monsieur-là, bien, avec deux, trois mètres cube d'eau, il peut parvenir à élever une truite de 6 à 10 pouces.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

700 Qu'il va vendre.

**M. DONAT BILODEAU**

705 Oui. C'est 3 mètres cube ou 3 ou 4 mètres cube d'eau. Mais l'embouteilleur, avec 3 ou 4 mètres cube d'eau, lui, il va faire 3 000 à 4 000 bouteilles d'un litre. Alors, qui on tarife? On tarife à quel taux?

710 Alors, vous voyez, si on veut exclure ceux qui retournent de l'eau, bien, il faudrait regarder dans quel état cette eau-là est retournée et puis mettre le fardeau sur quelqu'un en aval.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

715 Et pour ceux qui ne retournent pas l'eau mais qui, cependant, en font commerce, comme les embouteilleurs...

**M. DONAT BILODEAU**

Oui.

720 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

... qui font, comme vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, de l'argent comme de l'eau avec de l'eau, alors...

725 **M. DONAT BILODEAU**

Tout le monde fait de l'argent avec de l'eau.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

730 Et à votre avis, ces gens-là ne devraient pas payer de redevances?

**M. DONAT BILODEAU**

735 Je n'ai pas dit ça. J'ai...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

740 C'est ça que je veux faire clarifier avec vous.

**M. DONAT BILODEAU**

745 Oui, je n'ai pas dit ça. J'ai dit que la notion de tarification, si elle se veut juste, équitable, est-ce que, parce que si je fais, moi, 0,15 \$ le litre avec un litre d'eau embouteillée, je vais être tarifé plus que si je fais une truite avec 3 ou 4 mètres cube d'eau? Vous voyez un peu? Une truite, le profit sur la truite... souvent il y a des pertes.

750 Alors, quand on aborde la notion de tarification juste et équitable, on rentre dans quelque chose qui va atteindre une complexité...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

755 Alors, de fait, vous ne vous prononcez pas contre une tarification, vous nous dites simplement que, attention, ça va être très complexe.

**M. DONAT BILODEAU**

C'est ce que je dis.

760 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Voilà!

**M. DONAT BILODEAU**

765

Oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

770

Merci.

**LE PRÉSIDENT**

775 Alors, on va arrêter là, si vous permettez, messieurs, parce qu'il y a d'autres intervenants. Comme quoi dans la vie, des fois, il y a toujours des surprises. Alors, merci beaucoup de votre mémoire et de votre franchise. Je pense que vous avez ouvert une brèche qu'on n'a pas fini d'explorer. Alors, merci beaucoup et je pense que c'est fort important.

**M. GILLES DOYON**

780

Merci, monsieur le président et distingués commissaires.

**LE PRÉSIDENT**

785           Merci bien.

          Alors, j'invite l'Association des ingénieurs municipaux du Québec s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur; bonsoir, madame!

790           **M. LOUISON LEPAGE**

          Bonsoir, monsieur le président, madame, monsieur le Commissaire.

795           Nous représentons l'Association des ingénieurs municipaux du Québec. À ma gauche, Marie Lemay est la vice-présidente de l'Association. Et moi, mon nom, c'est Louison Lepage, je suis le président de l'Association.

          Monsieur le président, nous allons faire la présentation à deux.

800           **LE PRÉSIDENT**

          S'il vous plaît.

805           **M. LOUISON LEPAGE**

          Marie va faire la première partie; moi, je ferai la deuxième partie. Tout d'abord pour vous dire que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec regroupe environ 200 membres à travers la province. Ces membres, on les retrouve dans les différentes municipalités, de petites à grandes municipalités, à partir de Gaspé jusque dans l'Outaouais.

810           Le conseil d'administration de cette association est composé de personnes qui travaillent entièrement bénévolement. Donc, compte tenu de la répartition géographique de nos membres et des ressources humaines qui sont strictement bénévoles, nous avons dressé qu'un survol au niveau de notre mémoire.

815           Nous sommes tout de même heureux de participer à cette tribune pour vous apporter des pistes de solutions à des questions qui ont été soulevées dans le document de consultation publique, aussi dans le but d'obtenir des réponses qui nous ont été soulevées par nos membres suite à des questions d'intérêt concernant l'organisation du territoire et des ressources hydriques.

820

          Je laisserais la parole à Marie pour commencer dans le vif du sujet sur certains éléments du document de consultation publique.

825           **Mme MARIE LEMAY**

Alors, bonsoir! Je vais adresser le sujet des eaux souterraines, comme si vous n'en aviez pas assez entendu parler ce soir, mais ça va être un survol.

830 Ce que nous avons été à même de constater, c'est qu'on ne dispose pas de l'information. Alors, vous allez peut-être avoir l'impression qu'on se répète à quelque part, mais on ne dispose pas d'information...

**LE PRÉSIDENT**

835 On dispose encore moins d'information qu'on pensait, voyez-vous?

**Mme MARIE LEMAY**

840 ... qui nous permet d'évaluer l'impact à long terme de l'urbanisation du territoire sur la qualité et la disponibilité des eaux souterraines.

Et il va sans dire qu'une connaissance plus approfondie des nappes aquifères, à l'échelle provinciale, nous permettrait de mieux saisir et prévoir les impacts actuels et futurs des ouvrages de captages résidentiels et publics, et d'être mieux outillés pour gérer les situations problématiques auxquelles sont confrontées les municipalités.

845

Je dois vous dire que j'étais assise dans la salle et j'avais le goût de répondre à quelques-unes de vos questions, madame Gallichan.

850 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Ah oui?

855 **Mme MARIE LEMAY**

Oui, parce qu'il me semble que, quand vous demandez où est-ce qu'on pourrait trouver l'information sur combien il y a de puits au Québec, bien, peut-être que les municipalités seraient un bon départ.

860 C'est évident qu'on n'a pas toute l'information, mais on a quand même, dans les municipalités rurales où les gens construisent des maisons avec des installations septiques et des puits, on a quand même un minimum d'information.

865 Évidemment, on aimerait avoir accès aux rapports de forage. Et j'écoutais monsieur parler et je dois vous dire que je suis entièrement d'accord avec sa position parce que, nous, on a tenté d'obtenir des informations, on a été à même de constater que certaines informations ne correspondaient pas aux rapports qui avaient été faits. Alors, je pense qu'il y a un sérieux, sérieux problème à la base qui va devoir être regardé.

870

875 Une des approches qu'on avait identifiées dans le mémoire, c'était entre autres le programme de vidange de fosses septiques parce que, à notre sens, quand on fait un programme d'inspection de vidange de fosses septiques, de un, ça aide à réduire considérablement la pollution de la nappe qui est causée par une installation septique qui fonctionne mal.

880 Mais il y a un autre volet à ça. Quand on fait, au niveau municipal, une inspection -- quand on gère un programme de vidange de fosses septiques, ça veut dire qu'on va aller inspecter. On va aller à tous les deux ans ou à tous les quatre ans, en tout cas, le programme municipal devrait aller à tous les deux ans sur chacune des propriétés dans sa municipalité.

885 Et ça, ce que ça permet de faire, c'est de relever un certain nombre d'informations, souvent d'avoir des données sur les installations septiques, si les installations septiques sont récentes, non récentes. Ça nous permet aussi d'identifier des puits. On ramasse toute l'information qu'on a quand on est sur les lieux et ça nous permet de monter une certaine base de données, qui est en fait la base réelle de ce qu'il y a sur le terrain.

890 Et on se posait la question ou, en tout cas, on pensait qu'il y aurait peut-être lieu que ce soit maintenant obligatoire, qu'un programme comme ça soit obligatoire et peut-être géré au niveau des MRC, si ça ne peut être au niveau municipal. Mais il y a définitivement, et je peux vous parler d'expérience personnelle, il y a définitivement des apports importants. Et on décèle énormément de problèmes et on trouve énormément d'informations quand des programmes comme ça sont mis sur pied.

895 On posait la question aussi au niveau, on se demandait s'il n'y avait pas lieu de sensibiliser les propriétaires au niveau de la qualité de l'eau. C'est-à-dire, souvent les gens qui achètent des maisons, qu'il y a une installation septique, un puits, ne sont même pas conscients que l'eau qu'ils boivent, c'est pas l'eau comme à Montréal ou dans les villes. Alors, ils ne sont même pas sensibilisés à l'effet qu'ils sont responsables de leur eau et de leur qualité d'eau.

900 Alors, peut-être que si on leur faisait «peur» avec ça, ils seraient peut-être... puis «peur», c'est peut-être pas le bon mot, là, mais si on leur faisait prendre conscience qu'ils doivent vérifier ça, peut-être par un mécanisme, on pourrait justement amener les gens à nous donner de l'information qu'on ne serait pas obligé d'aller chercher avec une équipe matraque.

905 Alors, au niveau des eaux souterraines, évidemment, dans le mémoire, il y a plus d'informations que ce que je couvre.

910 Ensuite, au niveau des eaux de surface, ce qu'on a soulevé, c'est qu'au cours des deux dernières décennies, des programmes d'envergure ont été mis de l'avant à l'échelle provinciale dans le but d'améliorer la qualité des eaux de nos cours d'eau.

915 La problématique des eaux de ruissellement urbaines, on le soulève. Y aurait-il lieu de regarder l'impact du ruissellement des eaux urbaines sur la qualité et quantité de la ressource en eau?

920 Ensuite, on a adressé la Politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables. L'Association des ingénieurs municipaux est en accord avec cette politique-là, mais on voudrait soulever une problématique qui existe au niveau de l'application de la politique qui n'est pas toujours -- j'allais dire «uniforme». Par exemple, il y a des officiers du ministère de l'Environnement qui, pour des ouvrages artificiels de drainage ou des cours d'eau intermittents à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, appliquent la politique comme si c'était... alors, ça devient démesuré et peut-être qu'il y aurait lieu de, au lieu de chercher à protéger une rigole de 925 600 millimètres, là, qu'on fait dans un projet domiciliaire qui, en bout de ligne, ne recevra que le ruissellement des eaux de drainage de ce projet-là, il y aurait peut-être lieu d'envisager des mécanismes de concertation avec le ministère de l'Environnement pour arriver à peut-être mettre des priorités ou, en tout cas, établir un certain discernement dans l'application de la politique.

930 Et ça couvre mon volet. Cinq minutes, c'est ça?

#### **M. LOUISON LEPAGE**

935 Au niveau de l'économie de l'eau potable, ce qu'on soulève au niveau du Québec, c'est que le débit de consommation en eau potable per capita est très élevé. On pourrait diminuer cette consommation en mettant de l'avant les suggestions que nous vous faisons.

940 D'abord, au niveau des recherches de fuites d'aqueduc, il devrait y avoir des programmes de recherches de fuites dans les réseaux d'aqueduc de façon obligatoire. Et ça serait de toute façon intéressant pour les municipalités parce que, vous savez, il y a des fuites aussi qui sont difficilement détectables. En ce sens, une fuite d'eau potable qui pénètre dans une conduite d'égout, on ne la retrouve pas. On a une perte d'eau puis, en plus, on va la traiter à l'autre bout à l'usine d'épuration.

945 Au niveau des consommateurs maintenant institutionnels, quand je pense à ces consommateurs, je pense aux hôpitaux et aux écoles. Ils ne paient pas pour l'usage de l'eau potable. Vous savez, c'est des paiements en lieu de taxes et c'est en pourcentage par rapport à la taxation globale.

950 Ce que je veux dire par là, c'est que les hôpitaux, les universités, les cégeps, ils sont taxés à 80 %, mais sur la taxe globale, c'est-à-dire la taxe foncière, plus la taxe de services qui est ramenée sur un taux de taxation global. Pour les écoles secondaires et primaires, vous savez, c'est 25 % de cette taxe-là, c'est des paiements en lieu de taxes.

955 Mais les écoles, elles sont fermées l'été, mais les urinoirs, eux, ne le sont pas. Souventes fois, les urinoirs coulent en permanence. Ces gens-là, ils n'ont pas d'incitatif pour

leur permettre d'économiser l'eau. Mais au niveau de l'électricité, par exemple, ils ont toutes sortes de programmes pour économiser et pour réduire la facture électrique.

960           Donc, on pense que le gouvernement du Québec devrait permettre aux municipalités de réglementer l'installation des compteurs d'eau dans ces institutions et qu'il devrait changer, par le fait même, le mode de taxation actuel afin de forcer la facturation de ces institutions par les municipalités.

965           Ou bien il y aurait d'autres formules aussi. Il y aurait une autre formule qui ne serait pas nécessairement de facturer les institutions, mais une formule par réglementation qui obligerait les institutions à procéder à l'installation d'équipements pour réduire ce gaspillage d'eau parce que, vous savez, ce gaspillage d'eau-là, c'est de l'eau qui arrive de l'usine de filtration. Mais il faut toujours penser que, maintenant, le Québec épure son eau. Donc, il y a un début et il y a

970           une fin. Donc, il y a un double traitement: le traitement du début et le traitement de la fin.

          Vous savez, monsieur le Président, vous m'aviez demandé à Chicoutimi de vous faire parvenir le règlement au niveau des compteurs d'eau dans une municipalité pour voir comment qu'on l'appliquait.

975           Au niveau maintenant des infrastructures municipales et de la gestion des services d'eau, les ingénieurs municipaux connaissent une problématique en regard de l'émission des certificats d'autorisation. Les délais requis sont beaucoup trop longs. On parle de délais moyens de deux mois, ça va à quatre mois et même à plus d'un an. Il y a même des municipalités qui

980           ont décidé de faire des travaux avant d'avoir le certificat d'autorisation parce que les délais sont très longs.

          Lorsque vous avez un développement résidentiel par exemple — c'est un exemple que je vous donne — un développement résidentiel et que vous n'avez pas de certificat

985           d'autorisation, il y a des gens qui ont vendu leur propriété parce qu'ils pensaient que le projet allait se réaliser dans un délai donné. Mais les délais sont trop longs pour émettre des certificats d'autorisation, donc la municipalité doit retarder la réalisation de ses travaux. Les gens sont souventes fois pris avec ce problème. La maison est vendue parce qu'ils projetaient de construire à telle date, mais la municipalité a retardé ses travaux. Donc, ça amène de sérieux

990           problèmes au niveau des municipalités.

          Ce qu'on vous propose comme solutions, en 1994, 1995, il y avait un comité spécial qui était composé d'ingénieurs du ministère de l'Environnement, d'un membre de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et

995           d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

          À l'époque, le ministère approuvait pour chaque municipalité ou région un plan directeur. Et lorsque le projet cadrait dans le plan directeur, le projet était approuvé d'avance parce qu'il était conforme à ce plan. Donc, ça facilitait la réalisation des travaux à l'intérieur des

1000           municipalités.

1005 De plus, au niveau de la rédaction et de la mise à jour des directives du ministère de l'Environnement, nous suggérons qu'un comité soit formé de l'Association des ingénieurs-conseils, l'Association des ingénieurs municipaux, de l'Ordre des ingénieurs, des manufacturiers des professeurs et chercheurs d'universités pour aider les gens de ce ministère à préparer à la rédaction et à la mise à jour de ses directives.

1010 Maintenant, en regard du programme d'infrastructures, nous croyons que des municipalités sont en mesure d'entretenir et de maintenir les réseaux de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées. Pour nous, il devient essentiel d'instaurer un programme de gestion des infrastructures à court terme. Vous savez, nous sommes membres de la coalition pour les infrastructures du Québec dans le but de réhabiliter nos infrastructures.

1015 Pour termine, monsieur le président, l'eau est une ressource stratégique essentielle à la vie. Elle fait partie intégrante du patrimoine de notre pays. Nous sommes un des pays où on a le plus de ressources en eau potable, en qualité d'eau douce. Mais nos citoyens, ils n'ont pas l'impression que cette ressource-là est inépuisable. Ils ont plutôt l'impression que de l'eau, on en a tellement que c'est pas important même si on la gaspille.

1020 Mais nous suggérons, pour en assurer la pérennité, qu'elle demeure dans les mains publiques, soit qu'elle reste confiée aux municipalités, aux régies inter-municipales ou aux communautés urbaines. L'Association croit fermement que l'assurance de la qualité et de la disponibilité de l'eau pour les générations actuelle et future doit faire partie d'un projet de société. Des plans d'action peuvent s'avérer très efficaces lorsque gérés à la base, c'est-à-dire par les  
1025 collectivités locales, mais ce projet n'a pas de chance de succès sans l'expertise et le soutien financier des gouvernements. Merci.

**LE PRÉSIDENT**

1030 Merci beaucoup. Alors, je demande à monsieur Genest de commencer l'interrogation.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1035 Merci pour votre présentation, madame, monsieur. Vous avez mentionné que les municipalités seraient une source de renseignements sur les données hydrogéologiques. Est-ce que vous avez une idée de la qualité de ces données-là?

1040 Tout à l'heure, on parlait de puits clandestins, de puisatiers qui ne transmettaient pas d'informations justes, soit pour des raisons de fierté ou des raisons de protection de marché. Les informations détenues par les municipalités sont-elles des informations sûres?

**Mme MARIE LEMAY**

1045 En fait, elles ne sont... non. C'est-à-dire que l'information, que je suggérais qu'on recueille au niveau des municipalités, était plus au niveau de la quantité et de la localisation des puits finalement.

1050 Au niveau de la qualité de l'eau, on est au courant quand le citoyen veut bien nous dire qu'il a découvert un problème. Mais comme les puisatiers, souvent le citoyen qui a un problème de qualité d'eau ne voudra pas s'en vanter trop, trop, parce qu'il sait que quand va venir le temps de vendre sa maison, si quelqu'un s'informe, puis que... bon! Alors, ça, on ne l'a pas pour l'instant cette information-là.

1055 Ce qu'on a de plus, je vous dirais, c'est d'être capable d'aller et de savoir combien de puits, à mon sens.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1060 Combien de puits et la localisation exacte; ça, vous avez cette information-là.

**Mme MARIE LEMAY**

1065 Disons qu'on n'aurait pas du 100 %, mais on serait en mesure de quand même avoir des... évidemment, peut-être pas aussi précis à la grandeur du Québec. Il y a des endroits où ça serait plus précis, dépendant comment, à l'intérieur de chaque municipalité, c'est géré.

1070 Mais ça serait possible d'aller le chercher qu'est-ce qu'il faudrait. C'est que ça serait possible, à mon sens, au niveau municipal, au niveau local, d'aller chercher cette information-là en sensibilisant le citoyen au niveau de la qualité et à l'aide des programmes de vidange de fosses septiques. C'est peut-être deux outils qui pourraient permettre d'aller la chercher.

Je ne vous dis pas qu'on l'a en ce moment, on ne l'a pas mieux que le Ministère. Puis ce qui est dommage, c'est que souvent les gens voudraient avoir cette information. Puis nous, on est à la base, c'est nous qu'ils viennent voir pour avoir ça quand ils veulent se construire,

1075 savoir la qualité de l'eau, on n'est même pas capable de leur transmettre cette information-là, à part ce qu'un sait puis parce qu'il a été là pendant X nombre de temps, là, mais...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1080 Donc, on ne peut pas dire que, actuellement, les municipalités ont des bases d'information exploitables directement.

**Mme MARIE LEMAY**

1085 Non, non. Je m'excuse, ce n'était pas ça le sens de mon intervention. C'était plus que ça serait peut-être un mécanisme possible ou, en tout cas, une façon de nous utiliser au niveau local pour aller chercher.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1090 À l'occasion du programme de vidange et d'inspection des fosses?

**Mme MARIE LEMAY**

1095 Ça, et peut-être en sensibilisant, comme je vous disais, les propriétaires en les responsabilisant et trouver un mécanisme par lequel on aurait un lien entre eux et nous.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1100 On leur faisant peur, comme vous dites. En leur faisant peu.

**Mme MARIE LEMAY**

Responsabilisant, c'est peut-être mieux comme...

1105 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Expliquez-nous donc un petit peu ça serait quoi votre projet sur l'épuration des eaux de ruissellement.

1110 **Mme MARIE LEMAY**

Ça a été soulevé par...

1115 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Parce que vous présentez ça comme un projet aussi important que le PAEQ.

1120 **Mme MARIE LEMAY**

Oui. C'est au niveau de l'épuration des eaux de ruissellement. C'est parce qu'on a beaucoup beaucoup de données quant à la pollution — j'allais dire — possible qui est causée par les eaux de ruissellement. Et puis, à date, on n'a pas porté une attention très très... dans les programmes gouvernementaux, c'est évident, on s'est adressé aux priorités, en priorité à l'épuration des eaux usées. Mais ce qu'on suggère, c'est qu'il serait peut-être temps d'adresser la problématique du ruissellement, des eaux de ruissellement parce que, là, il y a une source de pollution aussi qu'il ne faudrait pas oublier.

1130 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Si je peux me permettre une toute petite question. C'est que monsieur Bilodeau, je crois l'avoir entendu dire que même des municipalités auraient elles-mêmes dans certains cas des puits clandestins. Celles qui alimentent leurs citoyens à partir de leurs puits avec un réseau, un petit réseau municipal, j'ai cru comprendre ça. À ce moment-là, on ne peut pas s'attendre à ce que cette municipalité-là veuille bien fournir des informations elle-même.

1135 **Mme MARIE LEMAY**

Ce que j'ai compris de «clandestin» dans l'intervention — et peut-être que c'est moi qui ai mal interprété — mais c'était que le rapport du puisatier n'existait pas. Par contre, la municipalité sait qu'elle a un puits. Elle sait combien de personnes elle dessert. Mais le rapport du puisatier ne sera pas rentré nulle part. Alors, si on va dans les documents du Ministère, on ne l'aura pas. Je pense que c'était... c'est ce que j'ai compris là.

1145 **LE PRÉSIDENT**

C'est ce que vous avez compris, mais si madame Gallichan, elle, a compris autre chose, qu'est-ce que vous répondez à la compréhension qu'elle a de la chose? Vous n'avez pas de données là-dessus, non? Vous n'avez pas d'informations?

1150 **Mme MARIE LEMAY**

Non. Je ne sais pas ce que...

1155 **LE PRÉSIDENT**

Ça marche. Ça va pour moi. Merci de votre mémoire. Il rappelle des éléments. Il vient renforcer des éléments d'information qu'on a eus à la fois sur l'institutionnel, par exemple, et sur d'autres éléments. Alors, c'est la même école. Merci beaucoup et bonne chance.

1160

**M. LOUISON LEPAGE**

Peut-être un dernier commentaire si vous me permettez...

1165 **LE PRÉSIDENT**

Oui, oui, je vous en prie.

**M. LOUISON LEPAGE**

1170

... monsieur Beauchamp, parce qu'on parlait tantôt de ce que coûtait l'eau par rapport à une entreprise d'embouteillage. Je vais juste vous donner un exemple.

1175

Chez nous, l'eau coûte 0,39 \$ le 1 000 litres ou le mètre cube, là. Et nous, c'est le prix qu'on charge aux commerçants directement au compteur. C'est le coût réel, chez nous, le coût réel du traitement à l'usine de filtration, plus le réseau. Ça ne comprend pas le traitement à l'autre bout, là, à l'usine d'épuration.

**LE PRÉSIDENT**

1180

C'est ça.

**M. LOUISON LEPAGE**

1185

Donc, ce qu'on charge, c'est 0,39 \$ le mètre cube. Mais une compagnie d'embouteillage va vendre sa liqueur, un 2 litres, elle va le vendre souventes fois aux alentours de 1,00 \$. Ça fait que la proportion souventes fois, là, c'est peut-être de l'ordre de 800 à 1 000.

1190

Et même, regardez l'eau qui est vendue dans les épiceries, à quel prix elle est vendue? Et les municipalités normalement, le coût doit se situer à peu près à ça, entre 0,39 \$ et 0,50 \$ le 1 000 litres.

**LE PRÉSIDENT**

1195

Vous parlez de quelle municipalité quand vous dites «chez nous»?

**M. LOUISON LEPAGE**

1200 Chicoutimi.

**LE PRÉSIDENT**

Chicoutimi?

1205 **M. LOUISON LEPAGE**

Chicoutimi, oui.

**LE PRÉSIDENT**

1210

Et vous en vendez effectivement à Coke, ou à 7Up, ou un embouteilleur de ce type-là?

**M. LOUISON LEPAGE**

1215 C'est ça, Pepsi et 7Up.

**LE PRÉSIDENT**

1220 Bon! Correct. C'est ça, la différence est de cet ordre-là. On le vend 1/100 de cent ou 2/100 de cent et on le vend 1,00 \$. On le paie...

**M. LOUISON LEPAGE**

1225 En fait, le contenant coûte beaucoup plus cher que le contenu.

**LE PRÉSIDENT**

Bien sûr. Merci.

1230 **M. LOUISON LEPAGE**

Au revoir.

**LE PRÉSIDENT**

1235

Je vous en prie.

Alors, le groupe Environnement Jeunesse, s'il vous plaît. Bonsoir!

**Mme JULIE CROTEAU**

1240

Bonjour! Nous sommes Environnement Jeunesse. Alors, Environnement Jeunesse a pour mission de stimuler le développement d'une conscience écologique chez les jeunes et de les soutenir dans leurs actions environnementales.

1245 Alors, Environnement Jeunesse, c'est tout d'abord un organisme pour et par les jeunes qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement depuis bientôt 20 ans, en fait, 20 ans cette année. Et nous sommes huit bénévoles qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire-là. Malheureusement, il y a certains bénévoles qui n'ont pas pu être ici aujourd'hui, mais je vais quand même nous présenter.

1250 Alors, je me nomme Julie Croteau, René Coignaud, Lyne Desnoyers, Martin Frankland et Ian Dubé.

1255 Alors, nous avons fait une sélection de huit thématiques parmi l'ensemble des thématiques que nous aurions pu choisir. Alors, brièvement, on va vous exposer nos principales préoccupations par rapport à ces huit thématiques.

#### **M. IAN DUBÉ**

1260 Donc, moi, je vais débiter avec la qualité de l'eau, celle que l'on boit. Alors, ça va être assez simple, ça va être assez logique. C'est l'idée que si on réduit la pollution à la source, et bien, l'eau qu'on va boire, elle risque d'être meilleure tout simplement.

1265 C'est sûr que, bien certain, il y a des usines d'épuration qui filtrent très bien l'eau. On a une très bonne qualité d'eau au Québec. Mais encore, au niveau économique, c'est très cher les usines d'épuration.

1270 Puis au niveau de la confiance que les gens ont, une eau dans laquelle les gens peuvent se baigner, ça leur amène beaucoup plus de confiance s'ils peuvent la boire qu'une eau dans laquelle ils ne peuvent pas se baigner tout simplement. Donc, on tenait à le dire.

1275 Un autre point, c'est le règlement sur l'eau potable qui date de 1984. Il serait bien de le réviser. Je ne dis pas qu'il est incomplet ou imparfait, sauf que la réalité actuelle traduit autre chose que celle de 1984.

Et mon troisième point, ça concerne les effets combinés entre plusieurs substances toxiques potentiellement présentes dans l'eau. On ne tient pas compte de ça, l'effet combiné de cesdites substances toxiques. Donc, on sait que, en chimie, ça peut être des variables qui vont donner d'autres données que si on ne les combine pas tout simplement.

1280 Alors, c'est ce que j'avais à dire concernant la qualité de l'eau potable.

#### **M. RENÉ COIGNAUD**

1285           Maintenant, pour l'agriculture, on a retenu deux idées principales. La première, c'est que l'agriculture intensive, la monoculture entre autres, que l'usage intensif de pesticides use beaucoup les terres, les terrains et a une récupération très nocive sur la qualité de l'eau.

1290           Donc, nous, ce qu'on propose, c'est de favoriser la transition vers une agriculture biologique qui n'utilise pas de produits chimiques afin d'améliorer la qualité de l'eau évidemment.

1295           La seconde idée principale, c'est que, dans les dernières années, on a beaucoup parlé de l'industrie porcine. Ça a fait couler beaucoup d'encre, puis ça a un impact très considérable sur la qualité de l'eau.

1300           Donc, nous, ce qu'on propose, c'est de cesser de donner des nouveaux permis parce qu'on a déjà trop de production. C'est déjà un impact nocif. Donc, cesser de donner des nouveaux permis pour des nouvelles exploitations et pour l'agrandissement, de laisser tranquillement l'industrie décroître par elle-même.

1305           Donc, ça fait le tour pour l'agriculture très brièvement.

**M. MARTIN FRANKLAND**

1305           Maintenant, au niveau des rejets toxiques dans l'eau, on sait que la pollution des cours d'eau comporte des conséquences graves sur les écosystèmes environnants. Et comme il a été mentionné précédemment, la seule façon efficace de réduire cette pollution qui est quand même grave, c'est de couper à la source les déversements de substances toxiques.

1310           Sauf que dans la réalité, on sait que la plupart de ces rejets toxiques-là sont en fait produits par des industries souvent proches des cours d'eau. Et c'est pourquoi, nous, on pense qu'il est important d'associer la notion de responsabilité à cette pollution qui est faite par le milieu industriel.

1315           Donc, conséquemment, on a pensé à appliquer le système de pollueur-payeur qui tiendrait compte du coût que ça prendrait pour dépolluer les rejets toxiques qui sont envoyés dans les cours d'eau.

1320           Donc, c'est pourquoi Environnement Jeunesse recommande que le gouvernement du Québec mette sur pied un système de tarification à la pollution qui s'applique aux industries riveraines.

**Mme JULIE CROTEAU**

1325           Au niveau de l'eau souterraine, alors, on le sait que l'eau souterraine est, en vertu du Code civil, un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière.

Aussi, lors d'une formation d'une nappe d'eau souterraine, ça ne respecte pas les limites de propriété que les hommes ont érigées.

1330

Et aussi, nous croyons que tous les citoyens du Québec devraient avoir un droit de regard et leur mot à dire sur tout projet qui vise l'utilisation des nappes d'eau souterraine. C'est pourquoi Environnement Jeunesse recommande que l'eau souterraine devienne un bien public au même titre que l'eau de surface.

1335

Aussi, on connaît peu notre ressource. Le ministère de l'Environnement a peu de données sur la quantité, la qualité et la répartition des nappes d'eau souterraine à travers le Québec.

1340

C'est pourquoi Environnement Jeunesse propose qu'il y ait une cartographie provinciale des nappes d'eau souterraine du Québec afin de connaître précisément la quantité, la qualité et la répartition de cette richesse. Merci.

#### **M. MARTIN FRANKLAND**

1345

La surconsommation de l'eau est un autre problème d'envergure. Et il y a une solution qui est souvent proposée, c'est la tarification à la consommation dans les milieux résidentiels.

1350

Nous, on s'oppose à une telle tarification pour plusieurs raisons. D'abord, il y a plusieurs études qui montrent que les compteurs d'eau n'ont pas un impact vraiment significatif sur la consommation résidentielle. Et, en fait, le peu d'impact qu'elle a, c'est surtout chez les gens plus démunis. Donc, on croit que c'est pas vraiment notre idée de justice sociale d'empêcher les gens plus pauvres de consommer de l'eau à leurs besoins réels.

1355

C'est pour ça que Environnement Jeunesse recommande que les compteurs d'eau ne soient plus installés dans les domiciles québécois vu que, en plus, ils impliquent un système qui est très lourd et difficile à gérer de toute façon, ce qui vient augmenter le coût de l'eau.

1360

Et par contre, au niveau industriel, encore là, la surconsommation de l'eau est souvent beaucoup plus démesurée et beaucoup plus abusive qu'en milieu résidentiel. Et c'est pourquoi, pour les industries, on croit qu'il serait bon d'appliquer la tarification à la consommation, donc pour leur rappeler en bref que l'eau n'est pas vraiment gratuite et qu'on devrait lui faire attention.

1365

C'est pourquoi Environnement Jeunesse recommande que le gouvernement ou les municipalités utilisent les compteurs d'eau dans le secteur résidentiel et le secteur commercial aussi.

1370

Évidemment, il existe des solutions au problème de surconsommation en milieu résidentiel, mais souvent on fait plus confiance à des solutions à plus petite échelle, des alternatives donc plus économiques, et souvent plus efficaces, et même plus équitables que les compteurs. Par exemple, il y a toutes sortes d'appareils qui existent pour réduire la consommation souvent

dans les toilettes, les douches et les éviers. C'est simple, mais ça marche. Donc, on se fierait plus à ces alternatives-là.

1375 C'est pourquoi Environnement Jeunesse recommande que le gouvernement du Québec et les municipalités investissent dans des alternatives plus économiques et efficaces que les compteurs d'eau pour réduire la surconsommation en milieu résidentiel.

1380 Le prochain point, c'est la privatisation de l'eau, un sujet qui flotte dans l'air depuis un certain temps. Nous, comme ça ne va sûrement pas vous surprendre, on s'oppose à ça aussi, d'abord au niveau des principes, parce qu'on croit qu'il n'est pas vraiment acceptable de faire un profit qui est au niveau de quoi? Une industrie, quelques individus, sur le dos de toute la population, surtout sur un bien qui est tellement fondamental et essentiel comme l'eau potable. Après tout, on en a même devant nous ici, on en boit toujours. On ne peut pas s'en passer. Il n'y a pas de substitut à l'eau. Donc, ça ne serait pas correct de profiter de cette ressource-là.

1385 Mais les faits sont aussi d'accord avec nous parce que, en plus des principes, dans les grands cas de privatisation de l'eau potable, surtout en Angleterre et en France, il y a eu plusieurs inconvénients qui ont été notés, surtout des coupures de service, ce qui est une situation assez intolérable, et en plus aussi une baisse de la qualité de l'eau potable, quelque chose qu'on ne peut pas vraiment se permettre parce que c'est très important d'avoir une eau saine, et d'autres inconvénients comme une hausse du coût de l'eau — est-ce que je vous surprends — et, en plus, un coût social, par exemple des pertes d'emploi et une perte de démocratie devant la gestion de cette ressource qui nous concerne tous.

1395 Donc, pour toutes ces raisons, on croit que la privatisation de l'eau n'est pas une solution vraiment juste et souhaitable. C'est pourquoi Environnement Jeunesse recommande qu'aucun contrat de gestion des services d'eau par le secteur privé ne soit émis ou renouvelé.

**Mme JULIE CROTEAU**

1400 Alors, au niveau de l'exportation, l'exportation massive d'eau a plusieurs conséquences négatives, entre autres, si on peut en citer juste quelques-unes, l'érosion des berges, la modification du débit de l'eau, une augmentation de la température, la diminution de la biodiversité, et j'en passe. Également, la grande instabilité du niveau de nos eaux est assez préoccupante.

C'est pourquoi Environnement Jeunesse recommande que le gouvernement du Québec émette immédiatement un moratoire sur l'émission de permis pour l'exportation de l'eau.

1410 Alors, bonne nouvelle, le 24 novembre, le ministère de l'Environnement du Québec a émis un moratoire sur l'exportation des eaux souterraines et l'exportation des eaux de surface. Alors, c'est une belle victoire.

1415 Ensuite, considérant les pressions de nos voisins, des États-Unis, sur nos réserves  
d'eau et aussi le danger que l'eau devienne un bien qui serait soumis aux conditions d'exportation de l'ALENA, amène Environnement Jeunesse à proposer que le gouvernement du Québec nationalise les réserves d'eau potable et qu'il en fasse un bien public géré par les citoyens par l'entremise d'un ministère de l'Environnement fort qui oeuvrerait pour le bien collectif et qui disposerait évidemment des ressources financières et humaines appropriées pour être un bon ministère de l'Environnement. Merci.

**Mme LYNE DESNOYERS**

1425 Donc, on a parlé de différentes thématiques. On voit que l'eau, bien, c'est une source de vie, que c'est notre patrimoine. Ça paraît banal comme sujet. Bien, je pense que non. Je pense qu'on est ici pour en parler.

1430 On est aux audiences publiques. On croit qu'il y a un problème. Donc, on doit essayer de trouver des solutions. On est des gens informés, formés. Si on regarde autour de nous, il n'y a pas énormément de gens ici même qui semblent concernés peut-être par la problématique.

1435 Donc, on apporte des solutions. Environnement Jeunesse, on a un créneau d'éducateurs, d'éducation relative à l'environnement. Et donc, si on veut changer un peu plus la société, bien, ça va passer par l'éducation, par l'éducation relative à l'environnement qui va vraiment inciter les gens, de un, à s'informer, à connaître le sujet et, après ça, être motivés pour poser des gestes concrets à tous les jours sur et pour l'environnement.

1440 Et donc, l'éducation relative à l'environnement, ça peut s'appliquer partout. Tous les citoyens devraient être concernés par leur gestion de l'eau parce que c'est un bien essentiel. Et tout ça, ça peut commencer à l'intérieur du milieu scolaire, donc d'essayer d'implanter l'éducation relative à l'environnement au sein même du milieu scolaire, aussi d'aider les jeunes dans les comités environnementaux qui sont dans les écoles un peu partout au Québec, qui s'efforcent à tous les jours de faire des petits pas pour essayer de promouvoir l'éducation, la sensibilisation, et qui ont des fois des problèmes financiers, des problèmes de matériel.

1445 Donc, Environnement Jeunesse propose qu'on appuie vraiment ces comités-là. Et aussi, si on veut passer par l'éducation, on doit passer par des organismes qui sont près des gens, près de la société. Et donc, il y a plein d'organismes, des groupes communautaires, des groupes environnementaux, dont Environnement Jeunesse, qui font des actions, de  
1450 l'éducation, qui forment des jeunes et qui ont besoin de sous pour pouvoir le faire.

1455 On fait du bénévolat, on aime ça, sauf que, à un moment donné, on a besoin de sous pour pouvoir avancer un peu mieux. Donc, un financement statutaire est toujours bienvenu dans ces cas-là.

Donc, pour finir, le changement de société qu'on veut apporter, bien, c'est grâce à l'éducation. Et, maintenant, je laisse la parole à René pour la conclusion.

**M. RENÉ COIGNAUD**

1460

On aimerait vous offrir un petit cadeau...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

1465

Ah! C'est pour nous autres?

**M. RENÉ COIGNAUD**

1470

... une bouée afin de vous inciter de ne pas essayer de couler nos préoccupations. Puis en bonus, bien, on va vous offrir une petite «joke» et une pochette comprenant quelques informations supplémentaires sur EN JEU. Donc...

**LE PRÉSIDENT**

1475

Voilà. Merci.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

1480

Merci.

**M. RENÉ COIGNAUD**

... ainsi que plus d'information sur EN JEU.

1485 **LE PRÉSIDENT**

Oui. Alors, d'abord merci beaucoup de votre présence, de votre fraîcheur, de la clarté de vos opinions. Quand on a commencé l'audience, ça ne faisait pas longtemps, il y a un monsieur qui est venu nous dire qu'un des points qui manquait dans le document d'orientation, c'était une réflexion sur l'éducation. Puis je me rappelle que j'ai fait comme une moue comme ça  
1490 en me disant: «Bof! Tu sais, chaque fois qu'on nous parle de quelque chose, on vient toujours nous parler d'éducation.» Puis mon collègue, lui, était plutôt d'accord.

Et je dois avouer que j'ai changé d'idée depuis ce temps-là parce qu'il y a des choses  
1495 invraisemblables que les gens font, qui est encore d'une ignorance crasse.

Monsieur Claude Villeneuve dit que nous sommes des analphabètes en environnement et je pense que c'est bien vrai. Et quand les gens nous racontent les histoires d'horreur qui se passent sur les lacs ou les pratiques que les gens ont dans l'aménagement de leur terrain, dans des séries d'affaires, dans les habitudes, c'est assez triste de côté-là, puisque nous avons  
1500 beaucoup d'informations médiatisées sur l'environnement, des titres chocs, des bagarres spectaculaires, mais l'imprégnation profonde de la compréhension, quand on voit la pratique réelle du monde, il y a de quoi s'interroger, que ce soit des consommateurs ordinaires, ou des producteurs, ou d'autres choses.

Alors, parlez-moi de l'éducation en environnement. Vous êtes une institution qui oeuvre depuis 20 ans. J'étais là quand vous avez été fondé.  
1505

1510 **M. RENÉ COIGNAUD**

Nous autres, on n'y était pas.

**LE PRÉSIDENT**

Vous autres, vous n'y étiez peut-être pas, mais j'ai fait partie de ceux qui ont donné les premières subventions à un groupe qui commençait à émerger, qui s'appelait justement Environnement Jeunesse. Et donc, c'est un travail extraordinaire.  
1515

Dites-moi, qu'est-ce que vous pouvez ou voulez faire en éducation en environnement  
1520 reliée aux questions d'eau? Qu'est-ce que vous faites là-dedans? Et si vous voulez du fric, convainquez-nous qu'il y a des perspectives formidables que vous pouvez développer.

**Mme JULIE CROTEAU**

1525 Bon! Alors, c'est large. Plusieurs projets pourraient être élaborés par Environnement  
Jeunesse au niveau de la sensibilisation, entre autres fournir du matériel sur la qualité de l'eau  
ou des matériaux de sensibilisation que les groupes dans les écoles pourraient utiliser.

**LE PRÉSIDENT**

1530 Bien, on va prendre un exemple. Ça fait un an, nous autres, à peu près qu'on roule.  
On a fait onze émissions de télévision de deux heures. On a un site accessible. On a produit  
des documents. On a reçu 900 documents déposés. Est-ce que ça a servi à quelque chose?  
Avez-vous eu du fun à aller fouiller là-dedans? Êtes-vous allé voir? Est-ce que ça a fait de quoi?

1535

**Mme JULIE CROTEAU**

Est-ce que vous parlez de la documentation qui était mise...

1540

**LE PRÉSIDENT**

Oui, oui.

**Mme JULIE CROTEAU**

1545

... à la disposition?

**LE PRÉSIDENT**

1550

De l'audience, c'est ça, oui.

**Mme JULIE CROTEAU**

1555 Bien, c'est sûr que la documentation... c'était un peu décourageant en fait d'arriver  
devant les onze boîtes de documentation et de dire: «Bon! Ma partie, c'est l'eau souterraine, je  
dois passer à travers toute cette documentation-là.» Puis beaucoup de documents étaient peu  
vulgarisés. L'information était parfois peu accessible au niveau du langage.

1560

Mais avec de la motivation, puis le fait aussi qu'on était une équipe qui travaillait sur la  
même thématique, ce qui est souvent le cas des groupes dans les écoles... bien, en espérant  
que les jeunes dans leur groupe au niveau des écoles sont seuls, c'est un travail d'équipe, donc  
c'est plus motivant.

1565

Donc, pour la rédaction de ce mémoire-là, oui, c'était un peu décourageant de voir la  
quantité d'informations qu'il fallait passer au travers pour bien cerner la problématique, mais c'é-  
tait faisable là.

Est-ce que vous voulez que je continue au niveau d'un projet qu'on pourrait mettre sur pied pour dans les écoles? Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui veut en parler.

1570

**M. MARTIN FRANKLAND**

Bien, justement au niveau de l'éducation, c'est un sujet effectivement assez large. Par exemple, tout à l'heure, je parlais de moyens de réduire la surconsommation d'eau.

1575

Eh bien, la Ville de Laval a essayé de mettre en application plusieurs de ces moyens-là, et, entre autres, ça passait par des campagnes de sensibilisation au niveau primaire. Donc, les gens sont souvent plus réceptifs à cet âge-là et ça a effectivement fonctionné, enfin dans une certaine mesure, parce que de 1989 à 1996, la consommation d'eau a réduit de 30 % à Laval par différents moyens, incluant la sensibilisation.

1580

Mais ces gens-là qui étaient au primaire à l'époque, si on peut dire ainsi, plus tard, ils vont sûrement être plus conscientisés que, je veux dire, la plupart des adultes d'aujourd'hui. Donc, on pense que c'est une question d'éducation encore là, souvent en bas âge, mais à tout âge aussi, c'est important. Merci.

1585

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Tantôt, j'entendais parler donc du projet de règlement sur l'eau potable, également des rejets toxiques.

1590

Il y a quelques jours comme ça à l'ajournement d'une séance, sur le coin ici, on a fait un bref calcul. Si le projet de règlement sur l'eau potable, tel qu'il est actuellement, était adopté, bon, ça serait peut-être une centaine de millions de dollars, le coût de tout cela pour l'ensemble des municipalités. Si c'était un projet encore un peu plus sévère que ça, ça peut être au moins 300 000 000 \$.

1595

Après ça, on se disait: bon, s'il y avait de la désinfection à l'usine de Lapinière, au moins 100 000 \$. S'il y a de la désinfection à l'usine de traitement des eaux usées de la CUM, ça, c'est au moins peut-être 1 million \$ ou 2 millions \$. Alors, on ajoutait des chiffres comme ça.

1600

Puis là, on n'a pas encore parlé des rejets toxiques. Là, on désinfectait pour la bactériologie. On s'est arrêté parce que, là, on s'est dit: «Après ça, il y a autre chose. On va aller friser le milliard de dollars en ajoutant tout l'ensemble des municipalités du Québec.»

1605

Ce que j'aimerais savoir de votre part, c'est votre vision des choses. Moi, je suis encore prête à ce qu'il y ait des fonds publics là-dedans, parce que je suis prête encore à donner de l'argent sur ma paie en impôts, en taxes, et caetera.

1610 Vous autres, vous commencez votre vie professionnelle. Vous êtes en biologie. Com-  
ment des gens de votre âge, là, qui entendraient au mois de mars, avril, la conférence de  
presse du dépôt des travaux de la Commission et, à un moment donné, on fait des  
recommandations dans le sens que vous nous dites, et d'autres, mais là, à un moment donné,  
1615 il y a des chiffres. Puis le gouvernement dit: «Bien, ça, ça va coûter tant», puis c'est des  
milliards. Puis rapidement ou sur quelques années, on joue dans les milliards et pas rien qu'un  
ou deux, c'est peut-être parfois au moins une dizaine de milliards.

Alors, je voudrais vous entendre là-dessus.

1620 **M. MARTIN FRANKLAND**

C'est un point très intéressant que vous soulevez là et très important d'ailleurs. C'est  
pour ça que nous, quand on parlait d'un tel projet, on se fondait sur le principe de pollueur-  
payeur.

1625 C'est sûr que, comme vous dites, à quelque part, il y a des fonds qui sont pris, mais  
c'est dommage que, nous, on ait à payer pour un acte qui est commis par quelqu'un d'autre,  
d'où la notion de responsabilité.

1630 Donc, on s'est dit qu'il faudrait pour ça élaborer un système où, par exemple pour les  
rejets toxiques, il y aurait moyen d'évaluer justement le coût qu'il faudrait pour dépolluer. Et à  
partir de ce montant-là, on peut fixer une échelle. Donc, pour telle substance rejetée, alors ça  
va coûter tant à l'industrie qui l'a rejetée, parce que c'est tant que ça va coûter pour l'enlever de  
l'eau. Et c'est pour ça que ça réside donc sur ce principe-là de: tu veux polluer, tu payes pour.

1635 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Alors, vous vous imaginez bien que les industries qui ont défilé devant nous ont dit:  
«Oui, on va continuer le PRRI, mais il faut que le gouvernement nous subventionne.» Les agri-  
1640 culteurs soit dans les régions, ou hier la Confédération nationale est venue dire: «Oui, mais il  
faut que ça soit équitable. Ils ont donné de l'argent aux municipalités pour assainir, également  
aux industries. Nous aussi, là, il faudra qu'on ait de l'argent.»

1645 Alors, à un moment donné, là, moi, vous allez venir à mes funérailles, mais vous au-  
tres, vous allez continuer, il va falloir que vous payiez à un moment donné.

**M. MARTIN FRANKLAND**

Oui.

1650

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Alors, je me dis: votre génération, êtes-vous prêts à mettre ce prix-là?

1655

**M. RENÉ COIGNAUD**

Je me souviens avoir lu, je pense que c'était dans un article paru dans Le Devoir que, entre autres, pour la problématique du porc en Normandie, en Bretagne et probablement aussi au Danemark où ils ont vécu les mêmes choses que nous, il y a des localités assez petites, peut-être 500 habitants, dont l'eau est devenue trop polluée puis ça a nécessité des investissements majeurs pour la qualité de l'eau. Puis ces gens-là se voient leurs taxes monter incroyablement.

1660

Ça, c'est un petit peu plate, parce que c'est l'industrie qui pollue puis, ensuite, c'est les citoyens qui doivent payer pour. Donc, on trouve que c'est vraiment injuste.

1665

Donc, si on prend compte du coût que ça prend après pour dépolluer, on aime mieux investir avant pour ne pas polluer qu'après pour dépolluer. Puis, ensuite, on a les coûts de santé. C'est un paquet de problèmes. Ça coûte toujours moins cher de prévenir que de guérir.

1670

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Croyez-vous que la future politique de l'eau devrait fournir des occasions de développer des emplois pour les jeunes dans les nouveaux métiers de l'eau?

1675

**Mme LYNE DESNOYERS**

C'est sûr.

1680

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Mais avez-vous des idées dans quel domaine? Parce que la gestion de l'eau, il y a des métiers traditionnels d'opération des usines d'épuration. Il y a des métiers d'ingénieur, des métiers de biologiste, il y a des métiers d'hydrogéologue, des métiers de puisatier. Mais certains nous posent la question: est-ce qu'on ne devrait pas développer des nouveaux métiers dans le domaine de la gestion, dans le domaine plus social de participation des populations à la gestion de l'eau, dans le domaine de l'animation autour des questions de gestion par bassins? Avez-vous des idées là-dessus?

1685

1690

**Mme JULIE CROTEAU**

1695 Bien, par exemple, il pourrait y avoir des jeunes dans les écoles au niveau collégial ou au niveau universitaire qui pourraient avoir une formation sur la gestion de l'eau, les problématiques globales et beaucoup au niveau de la sensibilisation, réduction de la consommation et ces sujets-là.

1700 Et ça pourrait être des étudiants qui s'occuperaient des campagnes de sensibilisation et qui seraient rémunérés. Donc, ça pourrait éventuellement devenir des emplois d'été, sensibiliser sur les diverses thématiques qui tournent autour de l'eau. C'est une idée.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Bonne idée. Une autre idée?

1705 **Mme LYNE DESNOYERS**

Présentement dans le milieu scolaire, on a énormément de coupures budgétaires. On essaie de faire de la sensibilisation, mais c'est rendu que le service des affaires étudiantes existe presque plus.

1710 Donc, tantôt j'entendais quelqu'un: «On va faire payer les institutions scolaires pour leur eau», mais où est-ce qu'ils vont aller chercher leurs sous? Donc, je pense que c'est pas en lançant des idées comme celles-là que ça va être vraiment constructif.

1715 Je pense que vraiment, oui, il y a des emplois à créer un peu partout dans le secteur de l'environnement. On a perdu quoi? 20 000 emplois en cinq ans dans ce secteur-là. Il y a énormément de potentiel, sauf qu'on ne l'utilise peut-être pas dans le bon domaine non plus.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1720 Mais l'idée, c'était surtout, si je me souviens bien, d'inciter les administrations scolaires à économiser l'eau comme elles économisent l'électricité actuellement. La formule n'était peut-être pas nécessairement de les tarifer, mais de les inciter à le faire.

1725 **Mme JULIE CROTEAU**

Moi aussi, ça m'avait accrochée le fait que... le mot «tarification» qui m'a fait sursauter, qui...

1730 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Oui.

1735 **Mme JULIE CROTEAU**

... la partie tarification. Ça, c'est pas la solution. La solution, c'est de trouver des façons de réduire la consommation et non pas de tarifer.

1740 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Le message est clair. Une dernière question. Riccardo Petrella, qui est connu dans les milieux universitaires, parle de l'eau comme patrimoine mondial, avec l'obligation de partage des pays riches en eau envers les pays pauvres en eau.

1745 Le problème, c'est de savoir comment on peut s'acquitter de cette obligation de solidarité. Est-ce que vous avez des idées là-dessus?

**M. RENÉ COIGNAUD**

1750 Il me semble entendre souvent l'idée que ça serait injuste de ne pas partager notre eau. Puis, entre autres, il y a les États-Unis qui veulent avoir notre eau. Puis, tu sais, dans ce temps-là, c'est peut-être pas un argument très très fort, parce que c'est un pays qui n'est pas vraiment pauvre. Puis l'idée de faire de l'argent en allant chercher notre eau à nous, puis en maganant un petit peu nos ressources, on trouve ça un peu étrange, disons.

1755 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Donc, vous croyez que le partage doit se faire, mais en tenant compte des habitudes de consommation de ceux qui souhaitent avoir de l'eau partagée et de tenir compte du fait que certains puissent la gaspiller et que ça doit influencer notre décision de partage, c'est bien ça?

1760 **M. RENÉ COIGNAUD**

1765 C'est bien ça, oui. On entendait aussi dire qu'amener notre eau en Afrique, ça coûterait plus cher que désalaniser l'eau là-bas. Donc...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1770 Oui.

**M. RENÉ COIGNAUD**

1775 Puis c'était certainement pas dans le but de faire des actions humanitaires que monsieur Coutu voulait faire ça ou d'autres gens. On pense plus aux profits que peut-être aider les pauvres gens qui ont soif. Oui, c'est peut-être secondaire comme préoccupation dans ces cas-là.

**Mme LYNE DESNOYERS**

1780 On a fait aussi à un moment donné un colloque où est-ce qu'il y avait des jeunes d'un peu partout dans le monde. Et, entre autres, il y avait des Africains et ils ne nous ont pas dit: «Oui, on veut que vous nous exportiez de l'eau.» Au contraire, ils ont dit: «On veut des solutions à apporter vraiment dans notre milieu à nous.» C'est pas en se faisant aider par un autre pays comme ça, de se faire transporter de l'eau quand on ne sait même pas, par  
1785 exemple, rendue au bout, rendue en Afrique, qui va être encore potable. Donc, c'est pas une solution.

La solution, c'est chacun peut la trouver par lui-même. On peut apporter des bonnes technologies. On a plein de technologies qu'on peut développer ici, mais les apporter par  
1790 exemple dans d'autres pays. Faire de l'exportation de l'eau en tant que telle, il faudrait vraiment voir les pour et les contre, mais je ne sais pas jusqu'où on pourrait aller là-dedans.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1795 Donc, d'exporter le savoir-faire sur l'eau plutôt que l'eau elle-même.

**Mme LYNE DESNOYERS**

1800 Oui.

**M. IAN DUBÉ**

1805 Moi, je pourrais donner un exemple concret de ça. Il y a quelqu'un, j'ai vu un article, je me souviens plus où, peut-être que vous en avez entendu parler, mais c'est un système de filets qui permettaient de recueillir l'humidité de l'air ambiant, puis ça permettait de récupérer une bonne partie de l'eau. Puis pour des problèmes comme au Sahel, ça serait une solution idéale, puis ça réduit les coûts de transport de l'eau et beaucoup de systèmes qui sont lourds financière-ment, administrativement également.

1810 **Mme LYNE DESNOYERS**

C'était des capteurs de brouillard, entre autres.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

1815

Oui, c'est ça. Merci.

**LE PRÉSIDENT**

1820

Alors, merci bien à vous cinq. Merci de votre travail, merci de vous être déplacés pour venir nous rencontrer.

D'habitude, on interdit d'applaudir, mais dans un cas comme ça, on peut le faire.

1825

Alors, une pause santé de dix minutes et on revient avec la Fédération québécoise du canot et du kayak.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

1830

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT**

1835

Alors, j'invite, s'il vous plaît, la Fédération québécoise du canot et du kayak. Bonsoir!

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

1840

Bonsoir! Je vais juste rapidement me présenter. Je suis vice-présidente de la Fédération, mon nom est Sophie De Corwin.

Monsieur le Président, distingués Commissaires. À l'échelle du monde, le Québec est le paradis incontesté du canot et du kayak. La richesse de son réseau hydrographique, le nombre et la qualité de ses rivières sauvages lui valent encore ce titre.

1845

Conservés à l'état naturel, les cours d'eau sont parmi les éléments déterminants qui donnent au Québec l'image d'une terre d'aventure où la nature reste encore indomptée. Cette image est reconnue comme un des atouts majeurs de l'industrie touristique québécoise dont l'importance et le potentiel économique sont largement démontrés.

1850

Malheureusement, ce patrimoine s'amointrit d'année en année sous la pression de diverses formes de développement et d'exploitation. La reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'eau et des cours d'eau à titre d'éléments essentiels du paysage québécois préoccupe donc au premier chef la Fédération québécoise du canot et du kayak.

1855

La Fédération préconise un zonage bleu. Chaque projet touchant un lac ou une rivière doit être jugé au mérite et selon les circonstances, notamment en relation avec les besoins sociaux à satisfaire. Il doit faire l'objet d'un débat public.

1860 Notre mémoire examine diverses tentatives de traduire le patrimoine naturel en valeur monétaire aux fins du calcul de rentabilité de divers projets impliquant sa détérioration, voire sa destruction. L'analyse met en lumière l'impossibilité de circonscrire le phénomène patrimonial au moyen d'une pensée purement économique.

1865 L'absence d'un échange dans un marché ne réduit en rien la valeur de l'eau et des cours d'eau ou des services qu'ils rendent. Toute tentative de calcul de la valeur de l'eau doit donc tenir compte de son caractère essentiel au regard de la vie et de sa participation au bien-être des citoyens, incluant les activités récréatives qu'elle permet.

1870 Mais comment traduire cette valeur en grandeur monétaire lorsqu'il s'agit de la comparer aux bénéfices à tirer d'un projet de développement? Selon la théorie économique des échanges, la demande pour un bien est fonction du revenu. Le revenu est donc un facteur-clef qui détermine le prix de ce bien dans le marché.

1875 Tenter d'utiliser la théorie économique afin d'attribuer une valeur monétaire au patrimoine naturel revient donc à dire que la valeur d'un paysage dépend de la recherche de celui qui le regarde. Cette prétention est bien sûr insoutenable. Le bonheur du pauvre ne peut avoir moins de valeur que le bonheur du riche, si tant est que l'on puisse traduire le bonheur en valeur monétaire.

1880 Peut-on imaginer l'extinction de la demande pour l'émerveillement et le ressourcement que les lieux naturels procurent? La réponse est «non». S'il n'y a pas de somme déterminée ou de produit de substitution susceptible de compenser la perte d'un bien, ce bien est considéré comme essentiel.

1885 Il est intéressant de noter à ce sujet que les négociations actuelles visant l'accord des communautés locales au développement hydroélectrique se fondent sur le principe d'une compensation. Cependant, qui est invité à la table de négociations? Qui est invité à partager la compensation?

1890 Des exemples récents montrent que la stratégie des promoteurs consiste à se concilier les populations qui jouxtent les sites visés tout en évacuant les intérêts des autres groupes de citoyens. On accorde implicitement la propriété des éléments du patrimoine naturel aux localités. Alors qu'il est difficile de compenser un très grand nombre de citoyens ou d'utilisateurs, on peut aisément surcompenser un petit groupe d'individus investis d'autorité afin qu'ils influencent leur entourage en faveur d'un projet.

1900 Mais que signifie le terme «nation»? Si les citoyens de Québec n'ont que les Plaines d'Abraham en partage et les citoyens de Montréal que le Mont-Royal, cela fait bien peu de nature per capita. L'ensemble des citoyens tire profit de l'activité économique, mais tous n'ont pas à en subir les désavantages: la pollution, le bruit, la destruction du paysage, les risques pour la santé.

1905

C'est ainsi que les habitants des campagnes ont droit au filet de sécurité sociale et à l'assurance-maladie par exemple. En retour, il est clair pour le citoyen qu'il a droit lui aussi à un morceau de cette nature qui fait la réputation du Québec à l'échelle de la planète. Ses besoins et ses préférences doivent être pris en compte lorsqu'il s'agit de décider du sort des actifs naturels de la province. Ce partage entre tous les citoyens doit être reconnu comme un pacte social.

1910

Le Québec doit reconnaître à l'eau et aux cours d'eau le statut de patrimoine national auquel correspond une valeur non aliénable. Le Québec accuse un retard marqué en matière de protection de territoire et de cours d'eau. L'ensemble de tous les territoires protégés du Québec, selon les critères de l'Union mondiale pour la nature, n'était que de 2,75 % du territoire de la province en 1999. La moyenne mondiale est de 9 %, la moyenne canadienne de 10 % et la moyenne américaine de 13 %.

1915

C'est pourquoi la Fédération croit qu'on doit rapidement remédier à cette situation, entre autres en désignant, en accordant le classement patrimonial aux rivières à haute charge symbolique afin d'assurer leur protection au bénéfice des québécois d'aujourd'hui et de demain. Aucune rivière québécoise n'a actuellement le statut de rivière patrimoniale alors que, ailleurs au Canada, il y en a 25. Et aux États-Unis, le programme de rivières patrimoniales, bien sûr, est très avancé.

1920

1925

Les écrits sur l'eau font largement état des valeurs associées à l'eau, transmises de génération en génération chez les peuples autochtones. Les principes de respect de la ressource et d'équilibre, rendre à la nature ce que l'on a reçu d'elle, dominant dans les croyances de ces peuples étroitement liés à l'environnement. Mais pourquoi penser que ces valeurs appartiennent aux seuls peuples autochtones?

1930

Le conflit supposé entre la symbolique de l'eau chez ces derniers et la symbolique de l'argent chez les groupes d'ascendance européenne est un mythe. Pour un très grand nombre de citoyens, quelle que soit leur origine, la valeur esthétique et spirituelle de l'eau est incontestable comme le démontre la recherche de paysages lacustres et fluviaux. Leur intérêt pour la protection de l'environnement et la préservation des lieux naturels qu'ils fréquentent va d'ailleurs croissant.

1935

Les citoyens ressentent un sentiment d'urgence, d'agression devant les usages du territoire qui portent atteinte à leur qualité de vie en détruisant les paysages qui leur sont chers.

1940

Alors, on voit ici une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Portneuf. On doit applaudir le gouvernement du Québec de vouloir inscrire le développement durable au cœur de l'action. Pourtant, il fait du seul développement hydroélectrique la force motrice de l'économie québécoise. Or, les besoins des québécois sont également d'ordres culturel, esthétique et récréatif, et les cours d'eau à l'état naturel contribuent à leur satisfaction.

1945 De plus, le développement hydroélectrique a nécessairement un horizon fini. Lorsque le potentiel des rivières non harnachées cessera d'être intéressant, les entreprises de ce secteur devront bien se tourner vers d'autres projets.

1950 Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme d'aventure et les sports de plein air occupent une place majeure dans la demande touristique mondiale. Pourtant, tandis que les pistes cyclables et les sentiers de randonnée pédestre se développent partout au Québec, on laisse dépérir les voies canotables, alors même que les activités de canot et de kayak constituent des éléments distinctifs de la culture québécoise.

1955 De nombreux parcours canotables sont déjà perdus en raison de l'interdiction d'accès au portage ou aux rivages par suite de la privatisation des rives. Quoique la plupart des cours d'eau soient de propriété publique au Québec, l'accès aux rivières est aléatoire.

1960 Si la France avait créé les canots, à n'en pas douter, les chemins de portage seraient protégés. Ce pays offre un bel exemple de cohérence en matière de gestion de l'eau, puisque la loi française assure l'accès des pêcheurs aux cours d'eau par nature collectif.

Il est grand temps que le Québec s'inspire de cet exemple afin de protéger un important patrimoine collectif. Un héritage auquel on cesse d'avoir accès n'est plus un patrimoine.

1965 Les parcours canotables se détériorent aussi en raison de la pollution, de la transformation erratique du paysage et de la création de nouvelles centrales hydroélectriques. Il est utile de rappeler ici que d'autres filières énergétiques plus conformes au développement durable sont à développer.

1970 La Fédération recommande que le gouvernement du Québec renonce à accroître les privilèges des promoteurs privés d'hydroélectricité. De plus, les projets de moins de 10 mégawatts de puissance ne doivent plus jouir de l'exemption d'étude d'impact et d'audiences publiques comme c'est le cas actuellement.

1975 La Fédération préconise une gestion par bassin versant qui intègre les intérêts nationaux autant que locaux. Elle recommande l'implantation d'une structure multiniveaux comprenant dix agences responsables des dix grands bassins versants de la province. Des comités de bassin oeuvreraient à l'échelle des microbassins afin de veiller à l'intégrité des cours d'eau.

1980 Les organismes nationaux, ayant un intérêt naturel pour les cours d'eau et la préservation de la ressource en eau pour l'ensemble de la collectivité québécoise, doivent être représentés de façon significative au sein des agences de bassin.

1985 De plus, la Fédération est d'avis que l'implantation d'une politique intégrée de l'eau ne peut avoir lieu que sous les auspices d'un ministère de l'environnement fort à la tête de la structure de gestion par bassin versant.

1990                   Donc, en résumé, les principales recommandations de la Fédération sont:  
— la reconnaissance de l'eau et des cours d'eau à titre de patrimoine national;  
— un zonage bleu du réseau hydrographique;  
— la désignation rapide de rivières patrimoniales québécoises;  
— une gestion par bassin versant qui intègre les intérêts nationaux sous les auspices  
d'un ministère de l'Environnement fort;

1995                   — la protection des parcours canotables à titre de patrimoine national;  
— l'imposition de limites à l'utilisation des embarcations à moteur sur les plans d'eau, in-  
cluant les motomarines;  
— et l'abolition de toute exemption d'étude d'impact et d'audiences publiques pour les  
centrales hydroélectriques de moins de 10 mégawatts.

2000                   Enfin, vu les impacts majeurs du développement hydroélectrique et de la construction de  
toute forme de barrage sur les rivières, la Fédération considère qu'une véritable politique inté-  
grée de l'eau doit inclure les principes devant guider l'autorisation de construire ces ouvrages et  
leur gestion, incluant des normes strictes pour les débits réservés.

2005                   Pour terminer, la Fédération québécoise du canot et du kayak remercie la Commission  
sur la gestion de l'eau de cette occasion d'exprimer son point de vue. Merci.

#### **LE PRÉSIDENT**

2010                   Alors merci, madame DeCorwin, vous et votre organisation, pour un mémoire  
extrêmement substantiel et étoffé. Il n'y a pas beaucoup de mémoires qui prennent la peine  
d'analyser les méthodologies d'évaluation économique des différentes choses. C'est une  
contribution qui est tout à fait remarquable à ce point de vue-là.

2015                   Parlez-moi un petit peu des problèmes que vous soulevez dans une de vos résolutions,  
recommandations de l'accès des cours d'eau en général et particulièrement pour votre clientèle.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2020

L'accès est vraiment une préoccupation majeure depuis de nombreuses années. On sait, par exemple, il y a une anecdote dans notre groupe d'un riverain qui était devenu propriétaire là où il y avait un portage depuis très très longtemps. Et ce nouveau propriétaire avait même tiré des coups de feu contre les canoteurs qui osaient mettre pied à terre, ce qui fut l'occasion pour la Fédération d'intervenir en appelant la police, et caetera.

2025

Il y a beaucoup d'autres endroits que celui-là sur la rivière Rouge où nous n'avons plus accès au portage. Et ce que ça signifie, c'est le morcellement de parcours qu'on ne peut plus suivre de façon continue. Alors, on a accès à une portion de la rivière, et puis une portion où on n'a plus accès. Et si on a de la chance d'avoir un accès à l'eau plus en aval, bien, on peut peut-être reprendre plus bas, mais ça crée des complications.

2030

Alors, dans mon mémoire, je ne l'ai pas sous les yeux, mais j'ai fait comme une espèce de liste rapide des endroits qui étaient très très touchés. Donc, notre préoccupation majeure n'est pas nécessairement aujourd'hui de récupérer ce qui est perdu, mais au moins d'empêcher que ce qui reste, en termes de parcours canotables et de portage, soit protégé. Surtout lorsque ces portages sont sur des terres de la Couronne, on voit mal comment on cède ces terrains-là au privé, à des particuliers, sans se rendre compte que, finalement, on prive beaucoup de citoyens d'un portage qui est essentiel à l'utilisation d'un parcours canotable.

2035

2040

Alors, ailleurs, on réussit à négocier avec des propriétaires riverains la permission de passer, mais ça reste évidemment toujours temporaire d'une certaine façon, parce que si le terrain est vendu à un autre propriétaire, c'est à refaire, ou s'il y a des incidents... À un moment donné, il peut arriver qu'un canoteur se comporte mal ou ça peut être n'importe quelle autre personne qui passe sur ce terrain-là et laisse des déchets, automatiquement c'est l'ensemble des canoteurs qui est pénalisé lorsque le propriétaire interdit l'accès.

2045

Alors, c'est la même chose pour les rives. Les plages sont considérées privées par les propriétaires qui ont les terrains. Alors, il y a des endroits -- encore sur la rivière Rouge qui est une rivière très populaire dans les Laurentides, un endroit qui anciennement était le lieu du dîner, lorsque les gens descendaient la rivière, ils s'arrêtaient sur cette plage pour dîner, mais à partir du moment où l'endroit est devenu privé, ce n'est plus possible.

2050

**LE PRÉSIDENT**

2055

Monsieur Genest.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

2060 Vous avez longuement discuté dans votre mémoire de la question de la valeur économique d'aspects plus esthétiques. C'est une question très difficile. Il y a même eu un jugement de la Cour suprême en 1978, une trilogie, qui établissait à 100 000 \$ la valeur de la vie humaine, aujourd'hui qui vaut à peu près 500 000 \$. Ça, c'était pour des fins d'assurance. Pour les fins d'assurance, les assureurs avaient besoin de savoir combien valait un être humain; 2065 ça valait 100 000 \$ en 1978.

Même chose, les discussions autour des questions de santé, il y en a plusieurs qui disent: «Bon, bien, qu'est-ce que ça vaut la santé humaine? Et sur quoi on doit se baser pour établir les investissements publics en santé?»

2070 Alors, les valeurs de contemplation du paysage, les valeurs esthétiques, la beauté d'un site, d'une chute, d'une cascade, comment l'estimer? C'est une difficulté qu'on peut difficilement quantifier. C'est une notion qu'on peut difficilement quantifier. C'est sûr qu'il y a des méthodes approximatives, mais c'est difficile de le faire.

2075 C'est la raison pour laquelle quand on discute de gestion de rivière par exemple, de cours d'eau, ou de plan d'eau, ou de bassin, les approches de conciliation sont des approches qui sont les plus souvent retenues.

2080 Et c'est la raison pour laquelle je vous demande: qu'est-ce que vous pensez de la formule du contrat de rivière? Vous avez cité l'exemple de la France. C'est une formule qui a une trentaine d'années, je pense, en France, sa formule des contrats de rivière qui a débouché après sur la gestion par sous-bassin, la gestion par bassin. Mais il y a encore des contrats de rivière, et il y en a au Québec, on nous a donné des exemples aussi de quelques organismes qui gèrent des contrats de rivière, où les acteurs de l'eau à l'échelle locale, qui comprennent notamment les adaptes de sports d'eau vive, les gens de tourisme, les usagers, des élus locaux se réunissent pour dresser un plan et convenir d'une entente de réhabilitation et de valorisation du patrimoine aquatique qu'est la rivière. Et la gestion des différents usages se fait autour de ce contrat de rivière-là.

2090 Est-ce que vous connaissez cette formule? Puis qu'est-ce que vous en pensez?

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2095 Je la connais de façon superficielle, pas en profondeur, là, pour tout dire. Mon impression, c'est que c'est une formule qui est trop axée sur la localité pour pouvoir assurer la protection du patrimoine canotable que je représente ici ce soir.

2100 Comme je l'explique dans mon mémoire, il y a des parcours canotables qui ont une valeur historique très importante. On parle du sentier des Jésuites ou de la route des fourrures. Alors, il s'agit de parcours qui traversent plusieurs, non pas microbassins mais plusieurs des

grands bassins du Québec, alors que les contrats de rivière, je pense, portent sur un ensemble hydrographique plus petit.

2105 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Bien, ils portent carrément sur une rivière.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2110

Alors, c'est ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

2115

De l'amont à l'aval.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2120

Alors, effectivement, pour nous, ça ne résout pas les problèmes. C'est pour ça qu'on suggérait dans notre mémoire d'adopter une structure à plusieurs paliers pour la gestion par bassin versant, afin que le travail pour la réhabilitation des cours d'eau ou pour la protection de l'intégrité sur le plan de la qualité de l'eau, etc., que ce travail-là puisse se faire localement, mais que certains aspects qui chevauchent plusieurs rivières ou même plusieurs microbassins, plusieurs bassins, que ces aspects-là puissent être surveillés à un autre niveau. Sinon, ça

2125

risque d'être perdu.

Ce que je veux dire, c'est que, localement, on peut décider qu'on veut faire un barrage hydroélectrique et peut-être que, localement, tout le monde est d'accord et que ça ne perturbe pas les intérêts locaux. Mais si ça vient interrompre un grand parcours canotable qui se trouve à

2130

passer par là, mais qui est principalement dans un autre bassin, on veut savoir mais à qui revient la responsabilité de trancher et de prendre ces décisions-là?

Il faut qu'on puisse examiner les problèmes aux différents niveaux où ils se situent.  
Alors...

2135

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Oui. Bien, c'est l'idée même de la gestion par bassin versant...

2140 **Mme SOPHIE DeCORWIN**

O.K.

2145 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

... de prendre l'ensemble des contributeurs.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2150 Cependant, c'est que j'ai vu un mémoire qui était déposé devant la Commission sur l'eau et qui provenait d'un comité de bassin, là, de gestion de bassin COBARIC et, à moins d'avoir mal compris ce que j'ai lu, ce que cet organisme-là préconisait, c'était vraiment une gestion très locale. Et je suis obligée de réagir, parce que c'est sûr qu'une telle gestion ne pourra pas tenir compte du patrimoine canotable du Québec dans son ensemble, dans sa globalité.

2155

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

2160 C'est précisément là-dessus que je voulais vous poser des questions, madame De Corwin. C'est que non seulement ce que nous avons entendu de la part de ceux qui travaillent encore à l'élaboration de COBARIC, le système, donc nous avons rencontré ces gens-là quand nous avons visité le secteur Chaudière-Appalaches, mais aussi dans différentes régions du Québec où cette espèce de sentiment d'appartenance et de perspective de vouloir décider pour sa région était, il nous a semblé en tout cas, très fort.

2165 Alors, quand j'ai vu ça dans votre mémoire, je me disais: Bon! Si ces gens-là étaient dans la salle, madame De Corwin aurait sûrement une réaction de la salle.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2170 J'imagine, oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

2175 Parce que je crois même avoir entendu des membres, il y a des gens qui sont des adeptes de canot kayak, qui sont venus nous voir à Rimouski et qui, eux, se sentaient prêts à faire partie d'une éventuelle table de concertation en disant: «Bien, oui, nous pourrions faire entendre nos voix.»

2180 Alors, je vous pose la question, est-ce que, dans votre organisation, il n'y a pas en région des gens qui pourraient être au sein d'éventuelles, parce que ce n'est pas encore le cas évidemment, tables de concertation là-dessus?

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2185 Oui, c'est certain. Mais là, est-ce que vous parlez d'une table de concertation qui est très locale, style contrat de rivière ou vous voulez...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

2190 Contrat de rivière et de décision.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

Oui.

2195

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Enfin, les gens nous ont dit qu'ils voulaient s'approprier les décisions concernant leur bassin versant.

2200

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2205 Écoutez, je suis sensible à la chose. Seulement, si on parle du bassin versant des Montréalais, alors, là, je me sens un petit peu le parent pauvre de la grande famille québécoise. Je comprends que j'ai le fleuve, là, mais on s'entend, le fleuve, c'est le fleuve. C'est pas la rivière Ashapmushuan. C'est pas la rivière Coulonges. C'est pas la rivière Rouge. C'est le fleuve.

Et à titre de canoteur ou je pense qu'il faut dire «canotrice», je ne suis plus sûr...

2210

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Vous trouvez qu'il y a un peu trop de trafic.

2215

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2220 ... je ne me vois pas faire du canot sur le fleuve. Alors, je pense d'ailleurs que c'était ma première motivation en travaillant sur ce mémoire-là, c'est que je voulais faire comprendre que cet attachement que les gens sentent dans leur région, mais il est partagé par les citoyens qui, eux, n'ont pas ces rivières dans leur cour et, forcément, pour faire du canot, je dois sortir de Montréal et je dois aller ailleurs. Je ne peux pas faire de canot à Montréal. Et pourtant le canot, c'est un élément de ma culture, ce n'est pas seulement un sport de plein air. Je considère qu'il y a des racines historiques à cette activité-là et elle me tient très, très à coeur. Je ne m'imagine pas vieillir sans mon canot. Alors, forcément, je dois sortir de Montréal pour aller faire du canot.

2225

Alors, je pense qu'il faut aussi que les gens en région soient sensibles au fait que la moitié de la population du Québec vit dans les... en fait, presque la moitié de la population du

2230 Québec vit dans la grande région métropolitaine de Montréal. Alors, si on ajoute les habitants de Québec et de Trois-Rivières, bon, ça fait une grande quantité de gens qui ont besoin de sortir de la ville pour profiter des rivières du Québec. Alors, il va falloir partager.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

2235 J'ai envie de terminer avec une brève question, brève réponse, là, pour clore le tout. Cet organisme national indépendant que vous suggérez pour décider de la classification des rivières, comment allez-vous arbitrer si jamais il y a des tensions absolument contraires, s'il y a vraiment des décisions qui sont aux antipodes concernant une région de ce que la région veut?

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2240 Voilà une question de taille. J'ai pas nécessairement la réponse, la recette miracle, j'imagine que ça sera du cas par cas. Il faudra voir quelles sont les origines des tensions. Mon Dieu! J'ai perdu mon idée...

2245 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Parce qu'il devra y avoir arbitrage à un moment donné si le national prend une décision mais que ça ne convient pas, si la région désire avoir une rivière patrimoniale et que le national a pris l'autre décision...

2250

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

Oui.

2255 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

... ça peut arriver ça aussi.

**Mme SOPHIE DeCORWIN**

2260

C'est vrai que ça peut arriver. La façon dont vous le posez, je la trouve intéressante parce que... bien, ces tensions-là existent déjà. On a juste à penser tout ce qui se passe autour de la rivière Ashapmushuan. Il y a un comité de citoyens là qui a travaillé très fort pour préserver la rivière, et les projets de développement hydroélectrique reviennent toujours à la surface. Alors, il faut toujours se battre.

2265

2270 Bon! Il faut bien que, à un moment donné, il y ait une des parties qui l'emporte, sauf que je pense qu'il faut s'inspirer du principe de précaution qui est le suivant. C'est que lorsque l'on préserve la rivière, lorsqu'on la conserve, elle est toujours disponible pour un développement futur. Mais une fois qu'on a dynamité une rivière, comme la Portneuf qu'on voit ici sur l'acétate, jamais, jamais elle ne pourra retrouver son état naturel.

2275 Alors, d'une certaine façon, il y a des décisions dont les impacts sont beaucoup plus faciles à gérer, je crois, et au long terme parce que, en plus, la conservation de la rivière suppose qu'on garde toutes les possibilités à sa disposition, alors qu'il y a certains types de développement qui, ensuite, empêchent irrémédiablement toute autre forme d'utilisation de la ressource.

2280 Alors, peut-être que c'est un principe qui pourrait guider l'arbitrage à ce moment-là dans les cas de conflits. Mais je voudrais ajouter que ce qui est important, comme je le soulignais, c'est de juger chaque situation non seulement en fonction des intérêts particuliers, mais de se dire: est-ce qu'on a besoin de ce projet-là socialement?

2285 Alors, pour reprendre l'exemple du développement hydroélectrique, il faut se demander qui profite vraiment de ce développement-là. Est-ce que c'est un profit ponctuel d'un certain nombre d'individus ou est-ce que c'est l'ensemble de la collectivité, alors que c'est l'ensemble de la collectivité qui renonce à la ressource.

2290 **LE PRÉSIDENT**

Comme vous voyez, il y a encore de bonnes questions qu'on doit se poser. Merci beaucoup, madame. C'est gentil à vous.

2295 Alors, j'invite maintenant le Comité eaux-aguets du Syndic canadien de la fonction publique, s'il vous plaît.

**M. JACQUES CORDEAU**

2300 Bonsoir, Monsieur le président!

**LE PRÉSIDENT**

2305 Alors, bonsoir, messieurs! On vous a en fin de soirée comme ça. Alors, vous avez été patients. Vous nous avez fait parvenir un mémoire substantiel, un bon texte. Alors, je vous invite donc à nous le résumer si vous pouvez.

**M. JACQUES CORDEAU**

2310 Oui.

**LE PRÉSIDENT**

Puis après ça, on discutera un peu.

2315 **M. JACQUES CORDEAU**

D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT**

2320

Ça marche, merci.

**M. JACQUES CORDEAU**

2325

Donc, bonsoir! Ça nous fait plaisir de vous retrouver, madame Gallichan, monsieur Genest.

2330

Je vous présente mes comparses et confrères. C'est ça, on est le Comité eaux-aguets du Syndic canadien de la fonction publique, les cols bleus de la Ville de Montréal. Et à ma droite, c'est monsieur Robert Gervais. À ma gauche, il n'a pas besoin de présentation, mais je vais le faire quand même, c'est monsieur André Vaillancourt de la CUM et, à l'extrême gauche, monsieur Serge Bourgon.

**LE PRÉSIDENT**

2335

Serge comment?

**M. JACQUES CORDEAU**

2340

Bourgon.

**LE PRÉSIDENT**

2345

Bourgon, oui. Et pour notre identification, vous vous identifiez aussi, s'il vous plaît.

**M. JACQUES CORDEAU**

Et moi, c'est Jacques Cordeau...

2350 **LE PRÉSIDENT**

C'est ça.

**M. JACQUES CORDEAU**

2355

... porte-parole du Comité. Donc, si vous me permettez, je vais faire résumé. Ça devrait peut-être prendre une dizaine de minutes.

**LE PRÉSIDENT**

2360

Parfait.

**M. JACQUES CORDEAU**

2365

Donc, la présentation du groupe, c'est ça, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, on est la Section locale 301. On s'implique en environnement depuis déjà 10 ans. Nous croyons dans un principe de développement urbain durable. Notre section locale représente plus de 8 000 membres si on compte les actifs et les retraités.

2370

Nous représentons dans le domaine de l'eau des membres oeuvrant tant à la filtration aux usines Atwater et DesBaillets que dans l'usine d'assainissement de Rivière-des-Prairies, en passant par les infrastructures d'aqueducs et d'égouts.

2375

Dans le ci-devant dossier de l'eau, nous sommes impliqués depuis le tout début, en 1993-1994, dans la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau ainsi que dans la Coalition Eau-Secours! Nous avons fondé un nouveau comité au Local 301 qui s'appelle «Comité Eaux-Aguets» pour veiller aujourd'hui, demain et après-demain sur notre bien collectif, l'eau.

2380

La cause de l'eau et le débat qui l'anime depuis des années prouvent hors de tout doute l'attachement de l'immense majorité de la population non seulement à la gestion publique, mais aussi à la ressource-eau. Nous appuyons dans cet esprit la proposition soumise par monsieur Riccardo Petrella, dans son Manifeste de l'eau, pour une reconnaissance de l'eau en tant que bien patrimonial mondial de l'humanité. Pour réaliser cette proposition, il faut que, sur le plan local, nous ayons accès à des systèmes durables et solidaires de propriété, d'appropriation, de partage, de gestion, d'usage et de conservation de la ressource-eau.

2385

Voilà pourquoi nous nous portons à la défense de la gestion publique de la production, de l'acheminement et de l'assainissement de l'eau à Montréal.

2390

Au chapitre 1, en résumé, pour la gestion publique, la défense de l'environnement passe aussi par la protection de l'eau et par sa conservation à travers une gestion publique. Nous sommes, encore ici, en bonne intelligence avec Riccardo Petrella lorsque, dans son Manifeste de l'eau, il convie à la mobilisation les syndicats pour éviter que l'eau, source de vie,

2395

ne devienne source de profits. C'est à la page 24 de son bouquin.

Nous sommes toujours en accord avec lui lorsqu'il en appelle à l'engagement des mouvements associatifs, des scientifiques et des syndicats pour faire la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique, à la page 124 de son bouquin. Monsieur Petrella peut

2400

compter sur nous aussi lorsqu'il souhaite que les syndicats jouent un rôle stimulateur majeur en faveur de la réalisation des objectifs prioritaires du Contrat de l'eau en tant que bien patrimonial commun social, page 128 de son livre.

Nous sommes inquiets de ce que nous voyons au Canada, au Québec et ailleurs dans

2405

le monde, de ces tendances qui vont dans le sens de considérer l'eau comme une marchandise, comme un bien économique comme un autre, de la privatisation des installations et des systèmes de distribution de l'eau selon les lois du marché. Nous n'avons rien à gagner dans ces tendances mondiales dominées déjà par seulement 3 ou 4 grandes sociétés multinationales.

Pour se prémunir contre les tactiques des lobbies de ces multinationales de l'eau, qui se

2410

fait tant auprès des politiciens et des gestionnaires, et dans le but de conserver nos droits de citoyens et de travailleurs, nous avons besoin d'un nouveau programme d'infrastructures municipales, si besoin est, qui protégera le contrôle public de nos systèmes d'eau.

De plus, nous voulons nous assurer que l'accès au financement ne soit en aucune

2415

circonstance lié à des programmes de partenariat, de pseudos partenariats public-privé, et nous suggérons même que les villes et les communautés urbaines utilisent la voie d'émissions d'obligations publiques pour obtenir le financement manquant et nécessaire à la réalisation de programmes d'infrastructures urbaines, si besoin est.

Au chapitre 2, on a abordé la question de l'effet de serre et des changements climatiques parce que pour nous, pour être conséquent, à partir du moment où on se montre attaché à la ressource, ou on se montre attaché à la gestion publique de l'eau et où on se prononce pour considérer l'eau comme bien patrimonial mondial, il est incontournable de

2420

considérer le mégaphénomène de l'effet de serre comme le principal ennemi des réseaux hydrographiques, du cycle de l'eau et des écosystèmes marins et terrestres. Il serait illusoire de penser protéger l'eau si on ne s'attaque pas en même temps aux causes des changements climatiques qui découlent de l'effet de serre et qui menacent déjà notre alimentation en eau. On a

2425

2430

qu'à penser au niveau du Saint-Laurent de l'été 1999 qui a été à son plus bas niveau depuis que des statistiques sont tenues à ce chapitre.

Au chapitre 3, on aborde la problématique un peu de la CUM. Il faut savoir au départ que le réseau des intercepteurs est sous-dimensionné, car il a été conçu en fonction des

2435 périodes de temps sec. Lorsque surviennent des pluies abondantes, ce réseau est débordé, donc les eaux usées vont directement au fleuve sans autre forme de procès.

2440 Deux solutions seraient envisageables quoique, nous en convenons, un peu coûteuses monétairement, mais économiques environnementalement. D'abord sur une île, le réseau devrait être unitaire et, ensuite, les bassins ou des réservoirs de rétention des eaux de pluies doivent être construits afin d'emmagasiner l'eau des égouts lors des fortes pluies et ce, dans l'axe des réseaux de drainage.

2445 La station d'assainissement des eaux usées de la CUM atteint une efficacité d'environ 70 à 85 % dans le traitement des eaux usées avec la méthode physico-chimique. Nous pourrions compléter la partie manquante grâce à l'utilisation de l'ultraviolet et le rentabiliser en l'alimentant grâce à l'énergie d'une miniturbine de style au-fil-de-l'eau installée à même la rivière qui parcourt l'usine.

2450 Dans la même veine, nous proposons, pour des économies substantielles d'énergie, de se servir du débit actuel à l'usine, qui est à peu près de 2 500 000 mètres cube par jour, en installant dans la chute de l'effluent une ou deux turbines pour capter l'énergie et alimenter l'usine, et ainsi économiser sur le poste de dépense de 5 millions \$ annuellement au chapitre de l'électricité.

2455 Toujours au chapitre CUM, mais particulièrement sur le règlement 87, ce règlement ne devrait pas être soumis à des déréglementations, allègements de normes et assouplissements, comme le souhaitent certaines industries de l'île de Montréal. Nous proposons plutôt à la Commission de faire en sorte que l'esprit et la lettre du règlement 87 soient appliqués et étendus à l'ensemble de la grande région métropolitaine au-delà du territoire de juridiction de la CUM.  
2460 Pour éviter les menaces de délocalisation préférées par certaines industries, nous recommandons que Québec harmonise, au niveau du règlement 87 de la CUM, les régions de Laval et de la Rive-Sud.

2465 Au chapitre 4, nous abordons les pesticides en milieu urbain. Les biocides — entre parenthèse les pesticides en général — en milieu urbain sont une autre source d'inquiétude pour notre comité Eaux-Aguets. D'après nos sources, chez plusieurs horticulteurs et horticultrices dans plusieurs quartiers de Montréal, l'utilisation de pesticides dangereux, toxiques, mutagènes et cancérigènes, entre autres comme le 2,4-D, sont toujours utilisés malgré les dénégations des politiciens et gestionnaires dans les médias.

2470 Nous nous opposons aussi à l'augmentation du nombre de compagnies dites «d'entretien» des pelouses en ville qui épandent des fertilisants et des pesticides qui, jumelés aux activités de la Ville, contaminent l'eau. Nous croyons qu'il est grand temps pour la ville de Montréal de recourir à l'éventail des produits et méthodes alternatives aux pesticides mais aussi,  
2475 comme elle en a la latitude, de réglementer sévèrement les entreprises qui oeuvrent sur son territoire à l'instar de 37 villes au Québec.

2480 Au chapitre 5, on a fait un petit cocktail d'abréviations. On a les POR, les BPC, les PVC, les OGM et autres charmantes petites bibittes dans l'eau. Les POR ou polluants organiques rémanents représentent un danger pour notre santé, car ils s'accumulent dans l'eau, sol, l'air et les plantes. Les POR appartiennent à la famille des organochlorés. Au rang des plus infâmes organochlorés se trouvent le DDT, les BPC, le chlordane et la dioxine.

2485 Actuellement, un tiers de la production globale de chlore est destinée à la fabrication du polychlorure de vinyle (PVC). Le PVC est utilisé dans la construction, l'emballage, automobiles et jouets. Comme le PVC est le principal utilisateur du chlore et que celui-ci est le précurseur de la dioxine dans l'environnement, il se trouve être la principale source d'émission de dioxine dans l'environnement.

2490 Tout programme d'action sur les POR doit donc s'attaquer aux véritables sources de ces substances et la suppression prioritaire du PVC en fait partie. Voilà pourquoi nous nous opposons à l'utilisation grandissante des tuyaux de PVC dans nos infrastructures d'aqueduc.

2495 Au chapitre 6, quelques éléments d'économie d'eau. Comme plusieurs intervenants vous l'ont rappelé dans plusieurs mémoires, outre le fait que l'industrie, les institutions et les commerçants sont les plus importants consommateurs d'eau, nous pensons que l'ensemble de la population pourrait contribuer à la conservation en posant des gestes qui économisent l'eau.

2500 Outre des campagnes de sensibilisation, il faudrait que la Ville de Montréal fasse circuler et publicise son règlement A-4, que nous vous avons mis en annexe, qui interdit entre autres l'arrosage abusif des parterres et de la voie publique. Il faudrait aussi mettre à l'étude la possibilité d'utiliser une eau de moins bonne qualité pour les opérations municipales de lavage des milliers de kilomètres de trottoirs et de rues à l'aide de nos arrosoirs municipaux.

2505 En conclusion, le comité Eaux-Aguets du SFCP-301 a tenté de démontrer que, face à toutes les atteintes que l'eau et l'environnement subissent, nous sommes d'avis que nous pouvons collectivement trouver des solutions grâce à cette clef de voûte que constitue la gestion publique. Nous ne serons jamais en mesure de gérer la planète et ses ressources si on s'en remet à l'appétit des actionnaires de toutes les entreprises soumises à la compétitivité et à la concurrence effrénée entre elles. Cette voie nous mène que vers une dégradation de l'environnement qui atteindra des proportions encore jamais atteintes.

2515 Le comité Eaux-Aguets mettra beaucoup d'énergie dans la bataille de l'eau, car elle fait partie d'une bataille plus vaste qui est celle de la sauvegarde de l'environnement.

2520 Finalement, nous vous avons soumis une liste d'une trentaine de recommandations et nous vous prions de les prendre en considération. Et on vous remercie de votre attention.

**LE PRÉSIDENT**

Alors, merci, monsieur Cordeau. Je m'attendais à pas mal de choses dans votre mémoire, citations de Barry Commoner, ça va pas mal, James Lovelock, pas pire, André Vaillancourt, passe encore. Soren Kierkegaard, là, vous m'avez eu.

2525 **M. JACQUES CORDEAU**

J'ai pensé à vous en la trouvant.

**LE PRÉSIDENT**

2530

Mais c'est très intéressant. Et vous ouvrez des pistes, vous ouvrez de nombreuses pistes auxquelles, a priori, on ne se serait pas attendu.

2535

Malheureusement, des fois, le temps est court. Quand la CUM est venue, on n'a pas pu reposer la question de la miniturbine que vous suggérez «au-fil-de-l'eau». Bon! J'aurais aimé ça avoir leurs réactions.

Expliquez-moi d'abord pourquoi, sur une île, c'est mieux d'avoir un réseau unitaire?

2540 **M. JACQUES CORDEAU**

Je vais vous passer monsieur André Vaillancourt.

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT**

2545

Avec mon expérience de travail à la Communauté urbaine à l'assainissement des eaux et avec ce qu'on pourrait appeler mon pouvoir d'observation, un réseau unitaire a comme principe de tout récupérer. Tout ce qui est lessivé par les pluies ou autres, si on les envoie dans un système séparatif, on envoie des quantités énormes de polluants dans la rivière des Prairies ou dans le fleuve. Si on a un système unitaire, on recueille le tout et on peut le traiter dans une usine qui est équipée pour le traiter. Dans le moment, l'usine ne répond pas à ce critère d'efficacité.

2555

Je suis quand même fier qu'on ait une usine d'assainissement des eaux à Montréal, sauf que c'est une oeuvre qui est à compléter. Et jamais je ne blâmerai le personnel qui opère l'usine parce qu'il travaille avec les moyens qu'on lui a donnés. Ils aspirent, pour une bonne part, à plus, mais donnez-nous les outils.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

2560

Il y a un élément de votre mémoire qui m'a accrochée à la fin et qui n'est pas dans votre série de résumés, c'est la charte de l'eau. C'est la résolution 32 en fait. Mais j'aimerais, puisque vous ne l'avez pas abordé dans votre résumé, que vous me disiez votre vision des choses.

2565

Qu'est-ce que ça doit être une charte de l'eau? Vous dites que les groupes qui sont concernés devraient y travailler et que cette charte fasse partie de la politique. Alors, comment la voyez-vous?

2570

**M. JACQUES CORDEAU**

Dans une de nos réunions du Comité, on aurait aimé faire un chapitre substantiel sur qu'est-ce que pourrait contenir cette charte-là. Malheureusement, on n'a pas eu assez le temps d'aller jusqu'au bout de notre ambition.

2575

Sauf que, comme on le propose, on pourrait asseoir ensemble les gens concernés par l'eau, les écologistes et d'autres intervenants, puis s'entendre sur une charte. Je sais que c'est aussi une lubie de mon confrère Vaillancourt. Peut-être que lui aurait quelques éléments à vous proposer déjà en partant.

2580

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Parce qu'on imagine là tout un grand code de l'éthique de l'eau et aussi de toute une symbolique qui arrive autour de tout cela. Alors, j'aimerais bien ça vous entendre.

2585

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT**

Je crois qu'une charte de l'eau, qui s'inspirerait d'une charte qui existe à l'ONU ou même celle de l'Europe, même si celle de l'Europe que j'ai pu consulter est faible à plusieurs égards, une charte de l'eau aurait comme avantage premier de conscientiser tous et chacun de la valeur de l'eau. Même, elle contraindrait l'ensemble de la population à y prendre garde.

2590

Comme les jeunes le rappelaient tout à l'heure à l'EN JEU, pollueur-payeur, eux, sans trop le savoir, venaient d'évoquer un peu Platon qui, dans son livre «Les Lois», le livre 3, traitait justement de cet aspect de pollueur-payeur: «Quiconque pollue, ou salit, ou dégrade un réservoir, une citerne, un contenant quelconque se devra de le remettre dans son état premier pour l'usage commun.» Et je crois que cette vieille loi de Platon devrait être le fil conducteur d'une charte de l'eau.

2595

2600

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

Comment parler des BPC après Platon? Ça fait une moyenne «droppe» historique! Expliquez-nous donc pourquoi vous êtes opposés aux tuyaux de PVC? Si je comprends bien, les tuyaux eux-mêmes ne produisent pas, ne sont pas nocifs en eux-mêmes, c'est la production de PVC que vous voulez réduire en demandant que les tuyaux de PVC ne soient pas utilisés.

2605

**M. JACQUES CORDEAU**

2610 C'est exactement ça notre préoccupation. C'est qu'on s'aperçoit, nous, dans nos clos respectifs, qu'il y a de plus en plus de tuyaux de PVC qui nous arrivent dans les réparations. Et j'ai vu aussi des entrepreneurs privés qui en ont à la tonne. Et c'est la tendance actuelle dans les infrastructures d'aller de l'avant quasiment tout au PVC.

2615 Et notre crainte, c'est que la production de PVC entraîne la dioxine. Si vous les installez, vos tuyaux de PVC au soleil, les ultraviolets viennent intervenir au niveau de son composé. Et j'imagine qu'au bout de son cycle de vie, lorsqu'on le sort puis qu'on le jette, bien, s'il est mis au rebut ou, malheureusement, s'il est incinéré, automatiquement vous avez la fameuse dioxine qui vient nous envahir dans l'environnement.

2620 Donc, il y a beaucoup d'autres méthodes que le PVC. C'est toujours la solution facile, là. C'est pas parce que c'est utilitaire que c'est nécessairement la plus appropriée. Si on considère l'environnement puis les conséquences, je pense qu'on ne devrait pas aller de l'avant avec des tuyaux de PVC. C'est notre souci.

2625 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

D'accord. Concernant le règlement A-4 où vous recommandez que ça soit étendu, si je comprends bien, c'est sur les arrosages le règlement A-4 à Montréal?

2630 **M. JACQUES CORDEAU**

2635 Oui. Il y a la question de: interdit de remplir une piscine entre 08 h et 18 h à cause de l'évaporation au soleil. Il est interdit d'arroser une pelouse en 08 h et 18 h ou lorsqu'il pleut. Ça, on voit ça malheureusement souvent. Interdit de laisser ruisseler sur le domaine public l'eau provenant d'un boyau d'arrosage. Ça aussi, on en voit beaucoup.

2640 Le règlement A-4, on ne veut pas, nous, asséner un autre coup de masse à la population avec ça. C'est juste de savoir qu'il existe. Puis on parle toujours de campagnes de sensibilisation auprès de la population. Ça pourrait faire partie, ça, d'une campagne de sensibilisation de le faire connaître, de le publiciser pendant un an ou deux avant de commencer à penser à donner des amendes aux gens. Mais ça pourrait très bien faire partie d'une campagne de sensibilisation.

2645 **M. CAMILLE GENEST, commissaire**

D'accord.

**M. JACQUES CORDEAU**

2650 Il existe, mais on ne le connaît pas. Donc, on trouvait peut-être intéressant d'en prendre connaissance.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

2655 L'usage d'eau de moins bonne qualité pour les arrosages urbains et probablement pour la lutte aux incendies, qu'est-ce que vous entendez par là? Est-ce que ça serait de l'eau directement puisé dans un cours d'eau, de l'eau filtrée seulement? Il y aurait deux séries de canalisations, une canalisation pour ces fins-là et la canalisation normale?

2660 **M. JACQUES CORDEAU**

On n'ose pas aller jusque là. Ça serait peut-être intéressant la double canalisation. On y a pensé un peu en comité, sauf qu'on a eu de la misère à le proposer parce qu'on sait les coûts faramineux que ça peut entraîner. Sauf que ça serait quand même intéressant d'y penser, dans 2665 le sens qu'il y avait une des recommandations, je crois, du rapport Nicolet qui demandait à Hydro-Québec d'enfouir ses fils au fur et à mesure. On pourrait peut-être saisir l'occasion de le faire en même temps, s'ils enfouissent des fils, profiter de l'ouverture de la rue pour faire la double canalisation.

2670 Mais notre propos, c'était plus que présentement nos arrosoirs, on pourrait... beaucoup de nos clos de voirie sont situés près de rivière des Prairies ou du St-Laurent. Comme je pense, moi, chez nous à Dickson, on est très proches du fleuve. Nos arrosoirs pourraient très facilement descendre aux abords du fleuve et aller s'alimenter en eau brute, une première filtra- 2675 tion ou autrement.

Peut-être que Serge aimerait compléter là-dessus. Mais c'est ça, nous, puis c'est que la plupart de nos gens qui travaillent sur les arrosoirs se posent souvent la question, c'est bien beau de s'alimenter aux bornes-fontaines de l'eau potable, mais on trouve toujours ça incongru d'arroser des milliers de kilomètres de rues avec de l'eau potable. Donc, on essaie, nous autres 2680 comme comité, de trouver des solutions. Ça pourrait en être une.

Une petite anecdote aussi à propos de l'arrosage des rues, je pense que c'est en Europe l'année passée, j'ai vu ça au Téléjournal, il y avait une délégation du Sahel, puis je pense que c'était un congrès mondial sur la population ou... je ne me souviens plus c'était sur 2685 quoi. Puis il y avait une madame du Sahel, elle venait d'arriver dans une ville européenne, puis ce qu'elle voit la première chose le matin, elle voit des arrosoirs municipaux qui arrosent à grande eau les rues de la ville. Cette madame-là, elle en pleurait presque de voir de l'eau potable utilisée au lavage des rues quand on sait que, au Sahel, ça marche une vingtaine de kilomètres souvent avant de trouver peut-être un point d'eau. Donc, ça, ça m'avait frappé.

2690 Puis pour complément d'information au niveau technique, je pense que Serge aurait quelque chose à vous dire.

**M. SERGE BOURGON**

2695

2700 Pour ce qui est de cette offre-là, ça m'est venu d'un de mes confrères qui lui, en période, supposons, de juin, juillet à août, donc une période relativement faible pour le nettoyage des rues proportionnellement à la période du printemps où, là, c'est trottoirs, les bordures de rues où la quantité est supérieure, lui me disait que, pour une citerne - et là, je vais parler simplement de ma région à moi - pour une citerne, il utilisait, il devait pomper entre 8 000 et 10 000 litres d'eau pour remplir une citerne. Il remplit lui-même entre huit et dix fois sa citerne par quart de travail. Et seulement dans la région Ville-Marie, il y a six citernes de jour et quatre citernes de soir. Je vous laisse faire le calcul.

2705 Et ce que j'ai trouvé le plus aberrant, c'est que pour pomper cette eau-là, c'est une petite turbine à l'intérieur de cette citerne-là qui tire l'eau. Et cette turbine-là, elle fonctionne autant dans un sens que dans l'autre.

2710 Montréal est une île, je ne l'apprends pas à personne. On est entouré d'eau. Il serait très, très, très facile de faire de petits espaces aménagés dans le Vieux-Port, dans l'est de l'île, à Rivière-des-Prairies, dans la région Pointcarré qui est l'Acadie/Henri-Bourassa, de faire un endroit où ces citernes-là pourraient reculer, sans équipement supplémentaire inverser la turbine, remplir la citerne d'eau directement de la rivière des Prairies ou du fleuve, nettoyer les rues et refaire le même processus. Parce qu'arrêter à une borne pour la remplir ou se déplacer  
2715 d'un demi à un kilomètre pour faire le plein d'eau courante qui entoure l'île de Montréal, c'est pas plus compliqué. Il n'y a pas réellement beaucoup d'aménagements supplémentaires à construire et il n'y a surtout pas d'équipements techniques à inventer, à créer. C'est là, tout est là.

2720 Tout ce qu'il suffit, c'est une volonté politique, c'est des règlements qu'on se donne à l'interne, puis le tour est joué.

**LE PRÉSIDENT**

2725 Il n'y aurait pas de problème de consommation de votre aqueduc à ce moment-là? Si votre même tuyau ramasse de l'eau du fleuve et qu'il y a de l'eau potable dedans, il n'y a pas un problème de consommation ensuite?

**M. SERGE BOURGON**

2730 Bien, écoutez, il va falloir finir par boucler la boucle, là.

**LE PRÉSIDENT**

2735 Oui.

**M. SERGE BOURGON**

2740 Je veux dire, si on pollue nous-mêmes nos cours d'eau, il ne faut pas s'attendre à ce que nos cours d'eau ne viennent pas polluer. Donc, de là l'avantage du système que monsieur Vaillancourt parlait, deuxième possibilité de dépolluer jusqu'à une certaine partie des rives.

**LE PRÉSIDENT**

2745 Vous insistez — ça va être notre dernière question — dans votre chapitre 4 sur les pesticides en milieu urbain. Est-ce qu'il y a moyen de contrôler ça?

**M. JACQUES CORDEAU**

2750 Oui.

**LE PRÉSIDENT**

2755 Dites-nous comment, parce que vous avez raison là-dessus, parce qu'il y a une espèce d'explosion de la pelouse verte avec la compagnie qui arrive avec son camion et qui déverse des quantités de pesticides, d'herbicides, et caetera. Alors...

**M. JACQUES CORDEAU**

2760 C'est ça. J'ai pas amené la liste complète, il y a 37 municipalités au Québec qui ont réglementé contre l'utilisation des pesticides en milieu urbain.

**LE PRÉSIDENT**

Oui.

2765

**M. JACQUES CORDEAU**

Donc, c'est facile pour une municipalité, elle a toute la latitude pour le faire. Il y a aussi la conscientisation des gens à faire. Donc, on proposait, là, une campagne annuelle printemps/été contre l'arrosage de fertilisants et de pesticides en milieu urbain.

2770

Il y a les propres opérations de la Ville qui en prennent beaucoup puis qui pourraient s'en départir. Il y a tout un éventail de méthodes alternatives qui existent. Malheureusement, centralement la Ville aux achats et magasin, vont dire qu'ils n'en achètent pas, c'est vrai. Sauf qu'en région, chacun a un budget discrétionnaire avec lequel ils peuvent acheter les produits qu'on désigne, nous, comme dangereux extrêmement comme le 2,4-D. Malheureusement, ça s'applique. Puis c'est stupide le 2,4-D de s'en servir, parce qu'ils s'en servent simplement d'une façon... au niveau des pissenlits qui ne sont pas des plantes dangereuses, puis contre l'herbe à poux, qu'on peut faire l'arrachage à la main. Donc, c'est pas un problème à ce niveau-là. C'est juste des questions d'esthétique, ils vont s'en servir pour neutraliser des plantes, ce qu'on pourrait faire autrement.

2775

2780

L'autre chose, il y a toute la question des terrains de golf sur l'île puis autour de l'île. On a beaucoup de terrains de golf. La plupart des terrains de golf utilisent des pesticides. Puis malheureusement, il y a un projet dans l'est, il y a eu la première pelletée de terre, il n'y a pas longtemps, un projet de monsieur Bourque dans l'est nous donnant encore un terrain de golf comme si on n'en avait pas suffisamment autour de l'île. Le terrain de golf va être aspergé de pesticides et une grande utilisation d'eau là aussi. Donc, on s'oppose à des projets comme ça.

2785

Une autre anecdote, si vous le permettez, aux États-Unis, il y avait un monsieur qui s'appelait George Prior qui était un gros joueur de golf. Ce monsieur-là est mort en 1982. Il a joué trois jours de suite sur un terrain de golf. C'est pas ces trois jours-là nécessairement qui l'ont tué, sauf que son ami pathologiste, il a fait son autopsie, puis il a découvert dans le corps de monsieur Prior une quantité impressionnante de pesticides. Puis c'était la même sorte de pesticides qui était vaporisée sur le terrain de golf.

2790

2795

La clef de l'histoire, c'est que, superstitieux, monsieur Prior avait la fâcheuse habitude d'embrasser ses balles de golf. Donc, vous comprenez...

2800

**LE PRÉSIDENT**

Comme quoi il faut faire attention à ce qu'on embrasse!

**M. JACQUES CORDEAU**

2805

Donc, vous comprenez que les pesticides, c'est pas anodin et ça s'infiltré très facilement dans le corps humain.

**LE PRÉSIDENT**

2810

C'est ça, c'est ça, oui.

**M. JACQUES CORDEAU**

2815

Mais est-ce que je peux vous poser une question?

**LE PRÉSIDENT**

2820

Oui, allez.

**M. JACQUES CORDEAU**

2825

Nous sommes complètement étonnés qu'il y a eu aucune question sur notre chapitre central et le pivot de toutes nos...

**LE PRÉSIDENT**

2830

Parce qu'on en a entendu parlé.

**M. JACQUES CORDEAU**

Vous n'avez pas parlé de privé-public, donc on est un peu étonnés.

**LE PRÉSIDENT**

2835

On en a entendu parler partout, partout, partout, partout, partout. Et si je vous questionne, vous allez me répondre les mêmes arguments dans le même ordre, avec les mêmes citations. C'est pour ça qu'on n'a pas jugé bon de vous questionner. C'est pas parce qu'on n'est pas sensible.

2840

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Ah! Non, non.

2845 **LE PRÉSIDENT**

C'est parce que tout le monde nous en a parlé. Et une des choses fort intéressantes de votre document, c'est que vous ouvrez aussi d'autres portes et, ça, ça nous a surpris de ce côté-là.

2850

Mais si vous voulez nous en parler quelques minutes, vous pouvez en parler si vous voulez, mais...

**M. JACQUES CORDEAU**

2855

C'est ça. En gros, vous avez vu peut-être la pochette...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire**

2860

Là-dessus, monsieur Cordeau, ce qui m'avait étonné en première partie, c'était justement on avait parlé de partenariat privé et public mais, là, vous l'avez scellé dans votre mémoire. Même ça, vous ne souhaitez pas qu'il y ait d'ouverture sur le partenariat privé et public.

2865

**M. JACQUES CORDEAU**

2870

Non, parce que c'est du faux partenariat. Il y a des exemples, comme on a donné dans le mémoire, à Hamilton où est-ce qu'on a présenté ça comme du partenariat, puis on s'est retrouvé avec l'entreprise Philipp qui a pris le contrôle de l'usine là-bas. Il s'en est suivi un tas de problèmes environnementaux, des déversements, et caetera, puis ensuite tout le manque de transparence. Les gens n'ont plus aucun recours sur cette compagnie-là. On ne peut pas savoir comment sont investies les taxes avec ça.

2875

Donc, nous, on trouve que le partenariat, c'est un euphémisme, là, qui revient à la même chose qu'une privatisation à outrance, là, contre laquelle on n'aurait plus de recours.

2880

Nous, c'est ça. Notre gros point, on est des travailleurs municipaux. Ça, vous comprendrez qu'on veut aussi défendre nos emplois, mais ça dépasse ça. Je pense que vous l'avez saisi dans le document. On se soucie aussi de la collectivité. Et on se reporte aussi au développement durable.

2885

Rio, l'Agenda 21, ils font une large place dans ça. Si on veut régler l'environnement, il va falloir mettre ensemble les syndicats puis les travailleurs aussi. Donc, la question de l'eau et la question de l'environnement, c'est lié autant à notre travail qu'à nos aspirations aussi comme citoyens et de qualité de vie. Et les emplois durables, ça fait aussi partie du développement durable.

Bien, merci de votre écoute.

2890 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire**

Oui, merci.

**LE PRÉSIDENT**

2895

Merci, Messieurs. Bonne change à vous.

**M. JACQUES CORDEAU**

2900

Merci.

**LE PRÉSIDENT**

2905

Alors, je suspens l'audience et on se retrouve lundi 14 h. Alors, bonne fin de semaine à tout le monde, merci beaucoup de votre présence.

\*\*\*\*\*

2910

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2915

ET J'AI SIGNÉ:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**